

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre

CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Sommaire

	Pages
Caractéristiques du fonds	3
Porteurs de parts	7
Compte rendu d'activité	9
Vie du fonds sur l'exercice sous revue	18
Informations spécifiques	19
Informations réglementaires	21
Certification du Commissaire aux comptes	28
Comptes annuels	33
Bilan Actif	34
Bilan Passif	35
Hors-Bilan	36
Compte de Résultat	37
Annexes aux comptes annuels	38
Règles et méthodes comptables	39
Evolution de l'Actif net	41
Détail des collectes	42
Compléments d'information	43
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	50
Inventaire	51
Annexe(s)	52
Information SFDR	53
Rapport annuel de l'OPC Maître	65

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Caractéristiques du fonds

Classification

Actions internationales.

Objectif de gestion

Le Fonds « ODDO BHF 2E GENERATION » est nourricier du Fonds ODDO BHF GENERATION - Part GC-EUR également classé en « Actions internationales ». A ce titre, l'actif du Fonds « ODDO BHF 2E GENERATION » est investi en totalité et en permanence en parts de ODDO BHF GENERATION - Part GC-EUR et à titre accessoire en liquidités.

Le Fonds a pour objectif d'avoir la même performance que celle du maître diminué des frais de gestion propres au nourricier.

L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque sont identiques à ceux du maître :

Objectif de gestion et stratégie d'investissement du maître

Objectif de gestion du maître :

L'objectif de gestion du Fonds consiste à surperformer l'indice MSCI EMU Net Return Index sur une durée de placement supérieure à 5 ans.

Stratégie d'investissement du maître :

La stratégie d'investissement a pour objet la gestion d'un portefeuille investi dans des entreprises européennes de toutes tailles de capitalisation, de tous secteurs et bénéficiant d'un actionnariat stable et pérenne, souvent des familles.

La stratégie d'investissement du Fonds suit une approche purement bottom-up, sans biais de style, reposant sur les plus fortes convictions des gérants : les décisions d'investissement sont prises sur la base d'une recherche fondamentale rigoureuse et d'une parfaite connaissance du business modèle des sociétés.

Elle s'appuie sur un processus d'investissement en 4 étapes :

- Etape 1 : Un premier filtre qualitatif basé sur la pérennité de l'actionnariat de référence et sur la qualité de management pour sélectionner des entreprises souvent familiales, dotées d'une vision long terme.

- Etape 2 : Un second filtre basé sur les fondamentaux financiers des entreprises pour sélectionner principalement des entreprises avec une rentabilité des capitaux employés élevée et/ou en forte amélioration, disposant de la capacité d'autofinancer leur croissance et de se développer à l'international.

- Etape 3 : Analyse fondamentale des sociétés visant à bien comprendre leur modèle économique et leur fonctionnement. Une fois convaincue par la qualité des sociétés et de leur positionnement, l'équipe de gestion va procéder à leur valorisation, en construisant un scénario pessimiste, un scénario de base et un scénario optimiste fixant ainsi les niveaux d'intervention à l'achat et à la vente.

C'est lors de la valorisation des titres que des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) sont pris en compte. L'approche d'intégration des critères ESG retenue est une approche combinant « best in class » et « best effort » qui favorise l'existence et l'amélioration de bonnes pratiques. Un scoring interne des titres en portefeuille, basé sur nos analyses propriétaires et des bases de données externes, est réalisé. Ce scoring extra financier n'implique pas nécessairement une éviction des titres les moins bien notés mais aura un impact sur la « valorisation » des sociétés.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

- Etape 4 : Construction du portefeuille. La « valorisation cible » des sociétés définie lors de l'étape précédente sera couplée à des critères de volatilité et de liquidité afin de déterminer le poids final de chaque société en portefeuille.

Le Fonds investit au moins 51% de son actif dans des actions, au sens de la Section 2 Para. 8 de la loi allemande sur la fiscalité de l'investissement (Investmentsteuergesetz, ou « InvStG ») et tel que décrit dans la section 'Régime Fiscal' de ce Prospectus.

Le Fonds est investi en permanence à hauteur de 75% minimum en actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays de l'Union européenne, en Islande ou en Norvège.

Par ailleurs, le Fonds pourra détenir, dans la limite de 25% de son actif net, des actions de sociétés cotées dont le siège social est situé hors pays de l'Union Européenne, Islande ou Norvège. Le siège social de ces sociétés sera situé dans d'autres pays membres de l'OCDE ou, dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds, hors OCDE (pays émergents).

Le Fonds est exposé au risque de change à hauteur de 50 % maximum.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

L'OPC intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement. En effet, Amundi applique une Politique d'Investissement Responsable qui consiste d'une part en une politique d'exclusions ciblées selon la stratégie d'investissement et d'autre part en un système de notations ESG mis à la disposition de l'équipe de gestion (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

L'OPC n'intègre pas la prise en compte d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement sur la Taxonomie et par conséquent ne prend pas compte les critères de l'Union Européenne en la matière..

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques identifiés par la Société de Gestion et présentés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur de se faire sa propre opinion indépendamment de celle de la Société de Gestion, d'analyser le risque de tout investissement qu'il effectue avec le cas échéant l'aide d'un conseiller en investissement financier et de bien vérifier que l'investissement envisagé est en adéquation avec sa situation financière et sa capacité à prendre des risques financiers.

Vous pouvez vous référer au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur afin de savoir dans quelle catégorie de risque est classé votre Fonds.

Le portefeuille est exposé aux facteurs de risques suivants :

Risque de perte en capital :

Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque actions :

Le Fonds est investi, directement ou indirectement, sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative du Fonds pourra être amenée à baisser. Le degré d'exposition aux actions est compris entre 75% et 100% de l'actif global du Fonds.

Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations :

Le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations. Les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations et peuvent donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative. Par ailleurs le volume réduit de ces marchés peut

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

présenter un risque de liquidité. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Fonds et les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions, notamment, en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative du Fonds. Le maximum alloué sur ce risque de capitalisation actions est de 100%.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Ce risque est lié au style de gestion qui repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ou sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds dépend donc de la capacité du gérant à anticiper les mouvements de marché ou sur les valeurs. Ce risque peut engendrer pour le porteur une baisse de la valeur liquidative et/ou une perte en capital.

Risque de taux :

Le Fonds peut détenir jusqu'à 25 % de son actif en obligations ou titres de créance libellés en euro. Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de crédit :

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou dans le cas extrême, de défaillance, ce qui aura un impact négatif sur le cours des titres de créances émis par celui-ci et donc sur la valeur liquidative du Fonds et peut entraîner une perte en capital. Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur ce qui peut réduire la liquidité des titres de tel ou tel émetteur et avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds en cas, notamment, de liquidation par le Fonds de ses positions dans un marché au volume de transactions réduit. Ce risque est limité à 25% maximum de l'actif du Fonds.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds pourra être exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec un établissement de crédit ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Le Fonds est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations. Certains contrats de marché exposant le Fonds au risque de contrepartie pourront être signés avec une société du groupe ODDO BHF.

Risques liés à l'engagement sur des instruments financiers à terme :

Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme dans la limite de 100% de l'actif net sans recherche de surexposition, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative que celle de l'indice représentatif du marché sur lequel le Fonds est investi.

Risque de change :

Ce risque est lié aux portefeuilles investis totalement ou partiellement en titres libellés en devises, et réside dans la variation du prix des devises par rapport à la devise de référence du fonds. Ainsi, un titre, dont la valorisation dans sa devise ne changerait pas, est néanmoins affecté par les variations de cette devise face à l'Euro et peut, par conséquent, faire varier à la baisse la valeur liquidative du Fonds.

Risques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties :

Le porteur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des titres reçus en garantie, la valeur liquidative du FCP pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, le porteur pourra également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.

Risque en matière de durabilité :

Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

A titre accessoire, le Fonds sera exposé au risque suivant :

Risque pays émergents :

Ce risque est lié aux conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels le Fonds est exposé, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales et être affectés par divers types de perturbations (comme l'évolution de la fiscalité, de la stabilité politique ou un manque de liquidité temporaire sur ces valeurs). Ces perturbations peuvent entraîner des problèmes de règlement/livraison susceptibles d'avoir un impact sur les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions pouvant entraîner ainsi une forte baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur.

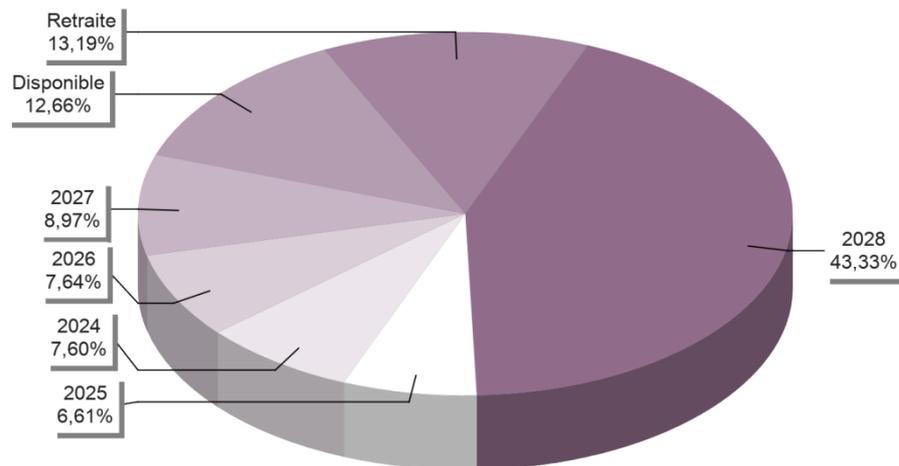
ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Porteurs de parts

RÉPARTITION DES AVOIRS EN FIN D'EXERCICE PAR ANNÉE DE MISE EN DISPONIBILITÉ

ECHÉANCES	EN %
Disponible	12,66
2024	7,60
2025	6,61
2026	7,64
2027	8,97
2028	43,33
Retraite	13,19
TOTAL	100,00

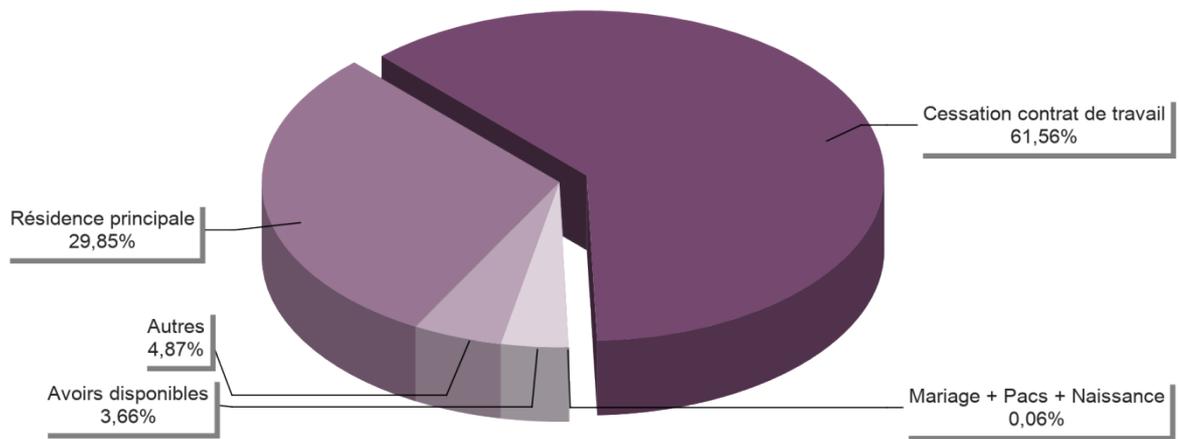


ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

RÉPARTITION DES RACHATS PAR MOTIF DE DÉBLOCAGE

MOTIF	EN %
Cessation contrat de travail	61,56
Avoirs disponibles	3,66
Autres	4,87
Résidence principale	29,85
Mariage + Pacs + Naissance	0,06
TOTAL	100,00



ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte rendu d'activité

Octobre 2022

Octobre avait démarré dans un climat morose alimenté par les craintes de récessions mondiales, le ton répressif des Banques Centrales et le manque de confiance dans la politique budgétaire envisagée par le gouvernement britannique de Liz Truss. Ces craintes ont été progressivement levées, ce qui a permis une progression significative des indices sur l'ensemble du mois. Les secteurs parmi les plus cycliques, comme l'hôtellerie & loisirs, l'énergie et les industrielles affichaient même des hausses à deux chiffres. Les signes de ralentissement concret de l'économie européenne et américaine ont en effet laissé espérer un ralentissement dans le rythme de la remontée des taux d'intérêt des Banques Centrales occidentales dans leur guerre contre l'inflation. Ce sentiment a permis une détente sur les taux de rendement des emprunts d'Etat à 10 ans aux Etats-Unis de 4.24% à leur sommet en milieu de mois à 4.05% en fin de période, et en Europe où le Bund allemand, après avoir culminé à 2.41%, a clôturé le mois à 2.10%. Les indices ont néanmoins été freinés en fin de mois par la conclusion du vingtième congrès du parti communiste chinois qui a vu la reconduction pour un troisième mandat du Président Xi et l'élection d'un politburo jugé moins libéral. Enfin, Aux Etats-Unis et en Europe, les publications trimestrielles sont marquées par une accélération de la fréquence des déceptions. Dans ce contexte, Oddo BHF Génération sousperforme son indice de référence. Sur le mois écoulé, les meilleurs contributeurs auront été Faurecia (auto), Maire Tecnimont (Italie, services pétroliers), Sixt (Allemagne, location), Jungheinrich (Allemagne, logistique), Duerr (Allemagne, industrie), Genmab (Danemark, santé), SAP (Allemagne, logiciels), Publicis (agence de pub), Besi (Pays-Bas, semi-conducteurs), D'Ieteren (Belgique, holding), Trigano (camping car), Essilor Luxottica (optique), BMW (Allemagne, auto), Santander (Espagne, banque), Adyen (Pays-Bas, paiement), Stellantis (auto), Spie (services). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Bic (biens de conso), Ericsson (Suède, technologie), Pernod Ricard (spiritueux), Dassault Systèmes (logiciels), ASM International (Pays-Bas, semi-conducteurs), L'Oréal (cosmétique), Grifols (Espagne, santé), Ubi Soft (jeux vidéos), Merck (Allemagne, santé), Carlsberg (Danemark, bière), Roche (Suisse, santé), Sopra (services IT), Richemont (Suisse, luxe), Moncler (Italie, luxe), LVMH (luxe). Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons allégé nos positions Straumann (Suisse, santé), Essilor Luxottica (optique), Ericsson (Suède, technologie), BMW (Allemagne, auto), SAP (Allemagne, logiciels) pour renforcer en contrepartie nos investissements dans Seb (biens de conso), Bic (biens de conso). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence.

Novembre 2022

Le rebond des actifs risqués entamé en octobre s'est poursuivi en novembre avec une progression significative des indices actions sur l'ensemble du mois. Certains secteurs parmi les plus cycliques, comme les Produits de base ou la Technologie, affichaient même des hausses à deux chiffres. Les premiers signes de ralentissement concret des économies européennes et américaine, et surtout de l'inflation, ont en effet laissé espérer un ralentissement dans le rythme de la remontée des taux d'intérêt des Banques Centrales occidentales. Ce sentiment a permis une détente sur les taux de rendement des emprunts d'Etat à 10 ans aux Etats-Unis de 4.24% à leur sommet en milieu du mois d'octobre à 4.05% début novembre, jusqu'à 3.62% le 1er décembre. De même, en Europe, le Bund allemand, après avoir culminé à 2.41% mi-octobre, a clôturé le mois d'octobre à 2.10%, pour finir à 1.82% le 1er décembre. Signe que les mesures prises par la banque centrale américaine commencent à porter leurs fruits, l'inflation aux Etats-Unis est à son plus bas niveau depuis janvier 2022 à 7.7%. De même, le taux d'inflation annuel recule légèrement dans la zone euro en novembre, à 10 %, contre 10,6 % en octobre. En Chine, la situation demeure un peu confuse, alors même que la politique zéro covid désorganise toujours autant l'économie, et commence par ailleurs à avoir des impacts politiques inattendus. Pour autant, l'espoir d'une réouverture plus franche sur la première partie de 2023 a aussi contribué au rebond des actifs risqués sur le mois. Dans ce contexte, Oddo BHF Génération sousperforme son indice de référence. Sur le mois écoulé, les meilleurs contributeurs auront été Prosus (Pays-Bas, holding), Richemont (Suisse, luxe), Kering (luxe), Durr (Allemagne, industrie), Nordic Semiconductor (Norvège, technologie), Grifols (Espagne, santé), Besi (Pays-Bas, semi-conducteurs), LVMH (luxe), Trigano (camping-car), Galp (Portugal, pétrole), ASM International (Pays-Bas, semi-conducteurs), Aperam (Luxembourg, acier inox), Seb (petit électroménager), Moncler (Italie, luxe), L'Oréal (cosmétique), Ipsos (études de marché), Jungheinrich (Allemagne, logistique), Essilor Luxottica (optique), Andritz (Autriche, biens d'équipement), Publicis (agence de publicité), Stellantis (auto). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Teleperformance (expérience client), Roche (Suisse, santé),

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Ubisoft (jeux vidéos), Beneteau (bateau de plaisance), Spie (services), UCB (Belgique, santé), Alten (R&D externalisée), Eurofins (testing), Dassault Systèmes (logiciels). Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons allégé nos positions en Teleperformance (Fr, expérience client), Carlsberg (Danemark, bière), Kering (luxe), Moncler (Italie, luxe), BMW (Allemagne, auto) pour renforcer en contrepartie nos investissements en AB Inbev (Belgique, bière), Bic (biens de conso), Trigano (camping-car), Partners Group (Suisse, finance), Seb (petit électroménager), Compugroup (Allemagne, logiciels). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence.

Décembre 2022

2022 aura été une année d'une densité encore exceptionnelle et de rupture. Après le redémarrage tambour battant de l'économie mondiale en 2021 post Covid, l'inflation est brutalement réapparue en 2022 et a atteint des niveaux jamais connus depuis le début des années 80'. Les Banques Centrales en ont fait leur ennemi numéro 1 et ont relevé leurs taux directeurs à un rythme inédit. Un conflit militaire démarré fin février en Ukraine oppose la Russie à l'Occident. Outre les problèmes ponctuels de désorganisation des chaînes d'approvisionnement déjà sous tension, ce conflit renchérit plus durablement le coût de l'énergie pour l'Europe. L'économie mondiale est testée sous toutes ses coutures. Sur les marchés, ceci s'est traduit par une baisse des cours des obligations comme des actions. Seules les matières premières ont résisté. Parmi les actions, la dichotomie est large. Le pétrole, les produits de base, et les valeurs de la défense sont en hausse notable. Les banques et les assurances ont profité de la remontée des taux d'intérêt et sont stables sur l'année. Le reste de la cote est en baisse à deux chiffres. La hausse des taux d'intérêt minore les ratios de valorisation appliqués aux valeurs de croissance. La hausse inédite des taux d'intérêt laisse craindre un risque de récession qui pénalise les valeurs cycliques (industrie, automobile, technologie). L'immobilier, en baisse de près de 40%, est victime de son exposition aux centres logistiques et de son endettement. Ces écarts de performance entre titres se sont creusés sur les cinq premiers mois de l'année et se sont maintenus sur le reste de l'année, ce qui a pesé sur la performance relative de notre stratégie qui privilégie des valeurs mondiales à forte rentabilité économique majoritairement puisées parmi les valeurs de l'industrie, de la technologie, de la santé ou de la consommation. Sur le mois écoulé, Oddo BHF Génération surperforme son indice de référence. Les meilleurs contributeurs auront été Beneteau (bateau de plaisance), Ipsos (études de marché), Galp (Portugal, pétrole), Trigano (camping car), Merck (Allemagne, santé), Seb (biens de conso), Grifols (Espagne, santé), Teleperformance (expérience client), Andritz (Autriche, biens d'équipement), Bic (biens de conso), Eurofins (testing), Moncler (Italie, luxe), AB Inbev (Belgique, bière). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres EasyJet (UK, transport), Kering (luxe), Adyen (Pays-Bas, paiement), Partners Group (Suisse, finance), Stellantis (Fr, auto), ASM (Pays-Bas, semi-conducteurs), SAP (Allemagne, logiciels), LVMH (luxe), Besi (Pays-Bas, semi-conducteurs), Roche (Suisse, santé), L'Oréal (cosmétique), Publicis (agence de publicité), Essilor Luxottica (optique). Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons allégé nos positions en Kering (luxe), Ipsos (études de marché) pour renforcer en contrepartie nos investissements en AB Inbev (Belgique, bière), Seb (biens de conso), JC Decaux (publicité). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence.

Janvier 2023

Après une année 2022 perturbée par des contraintes sanitaires persistantes en Chine, l'envolée de l'inflation, le relèvement brutal des taux directeurs des Banques Centrales et enfin l'éruption d'un conflit armé en Europe Continentale, ce début d'année 2023 démontre une atténuation de tous ces phénomènes. Les goulots d'étranglement de l'économie réelle ont quasiment disparu. Les marchés de l'énergie, des matières premières et du fret retrouvent leur fluidité et les prix se sont détendus. Seules quelques frictions persistent encore pour certains composants électroniques. L'inflation a dépassé son pic et décroît partout dans le monde, même si l'inflation salariale perdure pour rétablir les pouvoirs d'achat. Les Banques Centrales ont réalisé l'essentiel de leur resserrement monétaire et navigueront désormais au gré des dernières données économiques. Lors des conférences de début d'année et des premières publications des chiffres d'affaires 2022, les sociétés se montrent prudemment confiantes sur la résilience de l'activité et leur capacité à rétablir leurs marges notamment pour celles qui ont été les plus affectées par la hausse brutale de leurs coûts d'approvisionnement à partir de fin 2021 et surtout en 2022. Dans ce contexte de baisse du risque de récession sévère, les marchés des actions se sont donc fortement ressaisis, tirés par les secteurs les plus cycliques comme l'automobile, la banque, la technologie, la construction, la distribution, les voyages et l'immobilier avec des hausses de plus de 10%. A l'inverse, l'énergie et les secteurs parmi les plus défensifs, tels l'alimentation et les utilities, finissent le mois sur des hausses symboliques. Sur le mois écoulé, Oddo BHF Génération performe en ligne avec son indice de référence. Les meilleurs contributeurs auront été EasyJet (UK, transport), Jungheinrich (Allemagne,

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

logistique), ASM International (Pays-Bas, semi-conducteurs), Faurecia (auto), Sixt (Allemagne, location), Seb (biens de conso), Aperam (Luxembourg, acier inox), Alten (R&D externalisée), LVMH (Fr, luxe), JCDecaux (media), Richemont (Suisse, luxe), Moncler (Italie, luxe), Besi (Pays-Bas, semi-conducteurs), Teleperformance (expérience client), Santander (Espagne, banque), SAP (Allemagne, logiciels), BMW (Allemagne, auto), L'Oréal (cosmétique). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Ubisoft (jeux vidéo), Roche (Suisse, santé), Nordic Semiconductor (Norvège, technologie), D'Ieteren (Belgique, holding), AB Inbev (Belgique, bière), Eurofins (testing), Essilor Luxottica (optique), Galp (Portugal, pétrole), Trigano (camping car), Dassault Systèmes (logiciels), Ipsos (études de marché), UCB (Belgique, santé). Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons allégé nos positions en Eurofins (testing), Besi (Pays-Bas, semi-conducteurs), Roche (Suisse, santé), LVMH (luxe) pour renforcer en contrepartie nos investissements en Kering (luxe), Seb (biens de conso), JC Decaux (publicité), UCB (Belgique, santé). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence.

Février 2023

Le rebond du marché des actions amorcé en octobre dernier s'est essoufflé dans le courant du mois de février. Les indices des actions mondiales et américaines sont en baisse de 1% à 3%. Les indices européens, qui ont bénéficié de bonnes publications des résultats de 2022 des entreprises cycliques, terminent le mois en hausse de de l'ordre de 2%. La cote européenne est en effet mieux pourvue en secteurs cycliques à multiples modérés tels l'automobile, les banques, l'énergie, la technologie ou encore les télécoms qui profitent de la concentration du secteur, que la cote américaine. La bonne santé de l'économie occidentale et de son marché de l'emploi, accentuée par la réouverture totale de la Chine, retarde le dégonflement de la vague inflationniste et rend le discours des Banques Centrales plus menaçant. La perspective de relèvements de leurs taux directeurs à des niveaux supérieurs, et pour une durée plus longue que celle estimée jusqu'à présent par les opérateurs de marché, pèse sur les marchés obligataires. Le rendement des emprunts d'Etat à 10 ans s'est ainsi apprécié de 0.40% en Europe comme aux Etats-Unis. Les tensions géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis n'ont pas aidé à maintenir le climat d'euphorie qui prévalait encore en début de mois. Sur le mois écoulé, Oddo BHF Génération surperforme son indice de référence. Les meilleurs contributeurs auront été Sopra (services IT), Santander (Espagne, banque), Publicis (agence de pub), Stellantis (auto), Faurecia (auto), Seb (biens de conso), Beneteau (bateau de plaisance), Besi (Pays-Bas, semi-conducteurs), Sixt (Allemagne, location), UCB (Belgique, santé), Dassault Systèmes (Fr, logiciels), Aalberts (Pays-Bas, biens d'équipement), Andritz (Autriche, biens d'équipement), BMW (Allemagne, auto), Ferrari (Italie, auto), Alten (R&D externalisée), ASM International (Pays-Bas, semi-conducteurs), Partners Group (Suisse, private asset), D'Ieteren (Belgique, holding). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Galp (Portugal, pétrole), Bic (biens de conso), Merck (Allemagne, santé), Jungheinrich (Allemagne, logistique), Grifols (Espagne, santé), Roche (Suisse, santé), Teleperformance (expérience client), Ipsos (Fr, études de marché), Essilor Luxottica (optique), LVMH (luxe), Trigano (camping-car), SAP (Allemagne, logiciels), L'Oréal (Fr, cosmétique), Moncler (Italie, luxe). Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons allégé nos positions en Santander (Espagne, banque), BMW (Allemagne, auto), AB Inbev (Belgique, bière), Sopra (services IT), Stellantis (auto), Merck (Allemagne, santé) pour renforcer en contrepartie nos investissements en Heineken (Pays-Bas, bière), Technoprobe (Italie, technologie), Grifols (Espagne, santé), Dassault Systèmes (logiciels). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence.

Mars 2023

Le mois de mars a été marqué par une perte de confiance soudaine sur les banques, avec en point d'orgue l'effondrement et le sauvetage de la Silicon Valley Bank aux Etats-Unis et du Credit Suisse en Europe. Si les actionnaires ont été ruinés, l'intérêt des clients a été préservé. Les autorités ont rapidement manifesté leur intention de garantir les dépôts des clients et d'éviter ainsi le syndrome de la crise de confiance qui avait engendré la crise financière de 2008. La SVB a été reprise par First Citizens et le Credit Suisse par UBS. La conséquence prévisible de ces incidents contribuera à durcir les conditions de crédits des banques. Même s'il est difficile d'en évaluer l'ampleur, il est clair que les effets limiteront le besoin de relèvement des taux directeurs des Banques Centrales de quelques dixièmes de pourcents. Après avoir culminé à 4.05% et 2.74% en début de mois, les taux de rendement des Emprunts d'Etat à 10 ans aux Etats-Unis et en Allemagne ont respectivement reflué à 3.47% et 2.29% en fin de mois. Après avoir significativement chuté en cours de mois, les indices des actions européennes clôturent en légère hausse de +0.40% pour l'indice MSCI EMU. Sur le plan sectoriel, les banques et l'immobilier affichent des baisses à deux chiffres tandis que l'alimentaire et la santé, ainsi que la technologie progressent de 3% à 6%. Sur le mois écoulé, Oddo BHF Génération sousperforme légèrement son indice de référence. Les meilleurs contributeurs auront été Ubisoft (Fr, jeux

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

vidéos), ASM International (Pays-Bas, semi-conducteurs), Andritz (Autriche, biens d'équipement), Moncler (Italie, luxe), L'Oréal (Fr, cosmétique), Besi (Pays-Bas, semi-conducteurs), SAP (Allemagne, logiciels), Kering (Fr, luxe), AB Inbev (Belgique, bière), Easyjet (UK, transport), LVMH (Fr, luxe), Pernod Ricard (Fr, spiritueux), Dassault Systèmes (Fr, logiciels), Sopra (Fr, services IT). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Grifols (Espagne, santé), JC Decaux (Fr, media), Teleperformance (Fr, expérience client), Galp (Portugal, pétrole), Beneteau (Fr, bateau de plaisance), Santander (Espagne, banque), Trigano (Fr, camping car), Aperam (Luxembourg, acier inox), Publicis (Fr, agence de publicité), Merck (Allemagne, santé), Seb (Fr, biens de consommation), Faurecia (Fr, auto). Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons allégé nos positions en Santander (Espagne, banque), Stellantis (Fr, auto), Sopra (services IT), BMW (Allemagne, auto), Teleperformance (Fr, expérience client), Kinopolis (Belgique, cinéma) pour renforcer en contrepartie nos investissements en Roche (Suisse, santé), Kering (Fr, luxe), Beiersdorf (Allemagne, cosmétique), Carlsberg (Danemark, bière), Pernod Ricard (Fr, spiritueux). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence.

Avril 2023

Après l'alerte sur la solvabilité des banques régionales américaines en mars, les marchés actions ont retrouvé en avril leur sérénité, marquée par une faible volatilité et une légère hausse mensuelle. Les publications trimestrielles des sociétés ont dans l'ensemble offert plus de bonnes surprises que de mauvaises. Les sociétés ont eu le temps de répercuter la hausse des coûts de production. Sur le plan macroéconomique, les thèmes dominants du mois ont été d'une part, la progression de la probabilité d'une récession dans les prochains trimestres et d'autre part, l'apaisement des tensions inflationnistes, favorisées par le reflux des prix du freight, de l'énergie et des matières premières. En revanche, les croissances en volumes ont été faibles en moyenne, confirmant le scénario du ralentissement économique. Aux Etats-Unis, à fin mars, l'indice d'inflation à la consommation s'établit à 5.0% sur un an, contre 6% à fin février, et celui de l'indice des prix à la production à 3.2%. L'indicateur de la hausse des salaires montre lui aussi des signes de décélération à 4.2% à fin mars sur 12 mois glissants. En Europe, la décélération est elle aussi enclenchée mais elle reste en retard sur celle apparente aux Etats-Unis. Les opérateurs de marchés anticipent désormais une dernière hausse des taux directeurs de la Banque Centrale américaine en mai, et un statu quo au-delà. En Europe cependant, il est probable que la BCE soit plus restrictive pendant encore quelques mois. Les Banques Centrales ajusteront leurs trajectoires à la lumière des prochains indicateurs, qui intégreront les conséquences du durcissement des accords de crédits par les banques commerciales occidentales. En Chine, le redémarrage après la levée totale des contraintes sanitaires semble avoir relancé l'économie chinoise sur une trajectoire de croissance annuelle supérieure à 4%. En fin de mois est revenu sur le devant de l'actualité américaine le débat sur le relèvement du plafond de la dette fédérale qui devra être tranché avant le 1er juin. Les rendements des emprunts d'Etat à 10 ans ont peu varié sur le mois, et s'établissent en fin de période à 3.42% aux Etats-Unis, et 2.31% pour le Bund allemand. Sur le marché des actions, les secteurs les plus défensifs ou de croissance ont inscrit des hausses significatives, comme la santé, le luxe ou l'immobilier, qui bénéficie d'une réduction du stress bancaire. A l'inverse, les secteurs considérés comme les plus cycliques, comme les produits de base ou la technologie hardware ont souffert de la montée du risque de récession. Sur le mois écoulé, Oddo BHF Génération sousperforme son indice de référence. Les meilleurs contributeurs auront été Jungheinrich (Allemagne, chariots élévateurs), Roche (Suisse, Santé), Ubisoft (France, Jeux vidéos), Essilorluxottica (Italie, Optique), L'Oréal (France, Cosmétiques), Beiersdorf (Allemagne, Cosmétiques), Heineken (Pays-Bas, Bière), SAP (Allemagne, Logiciels), Moncler (Italie, Luxe), Carlsberg (Danemark, Bière). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Nordic Semiconductor (Norvège, Semis), Teleperformance (France, Expérience client), Ipsos (France, Etudes de marché), ASMi (Pays-Bas, Semis), Ericsson (Suède, Equipements télécom), Faurecia (France, Automobile), Bénéteau (France, Loisirs), Banco Santander (Espagne, Banque) Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons soldé nos positions en Easyjet (UK, aviation), Prosus (Pays-Bas, Holding) et Kahoot! (Norvège, Education) ; allégé Seb (France, Electroménager), Stellantis (Pays-Bas, Automobile), Bic (France, Biens de consommation) et Aperam (Luxembourg, Acier inox) pour renforcer en contrepartie nos investissements en Beiersdorf (Allemagne, Cosmétiques), Carlsberg (Danemark, Bière), Ferrari (Italie, Automobile), Hermès (France, Luxe) ; Moncler (Italie, Luxe), Novo Nordisk (Danemark, Santé) , Kering (France, Luxe) et Merck (Allemagne, Santé). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Mai 2023

L'indice MSCI EMU NR s'inscrit en baisse de -2.5% sur le mois en raison du risque croissant de récession mondiale. Les secteurs les plus cycliques et les plus endettés affichent des baisses supérieures à 5%, comme l'immobilier (-9.4%), les produits de consommation discrétionnaire (-6.8%) mais aussi de consommation courante (-6.2%), et bien sûr les produits de base, la chimie et l'énergie. A l'inverse, la technologie s'inscrit en hausse de 6.7% portée par le thème de l'Intelligence Artificielle. Les signes de ralentissement de la consommation des ménages se multiplient, aux Etats-Unis surtout, et les premiers signes apparaissent aussi en Europe. Aux Etats-Unis, les négociations sur le relèvement du plafond de la dette publique ont été un sujet anxigène tout au long du mois, même si des espoirs d'accord entre Républicains et Démocrates ont émergé durant la dernière semaine. Un vote définitif au Sénat début juin devrait sceller cet accord. En Chine, le rythme de croissance de l'économie a sérieusement fléchi en mai et les indications d'une recrudescence des cas de Covid laisse craindre la mise en œuvre de contraintes sanitaires. Si la décélération du rythme de l'inflation est bien enclenchée aux Etats-Unis, dont l'indice CPI s'est réduit à 4.9% en avril, la tendance est moins évidente en Europe. Cette différence justifie les divergences de trajectoires de la FED - qui peut se permettre de stabiliser ses taux d'intérêt directeurs et prendre le temps d'observer les effets des relèvements précédents - et de la BCE et la BOE, qui doivent poursuivre leur mouvement de relèvement des taux. Sur le mois écoulé, Oddo BHF Génération surperforme son indice de référence. Les meilleurs contributeurs auront été Besi (Pays-Bas, semiconducteurs), ASM International (Pays-Bas, semiconducteurs), Grifols (Espagne, santé), Technoprobe (Italie, semiconducteurs), Dassault Systèmes (Fr, logiciels), BMW (Allemagne, auto), Trigano (Fr, camping-car), Beneteau (Fr, bateau de plaisance), Ferrari (Italie, auto), Roche (Suisse, santé), Merck (Allemagne, santé), SAP (Allemagne, logiciels). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Andritz (Autriche, biens d'équipement), AB Inbev (Belgique, bière), Jungheinrich (Allemagne, logistique), Kering (Fr, luxe), Heineken (Pays-Bas, bière), Sopra (Fr, services IT), L'Oréal (Fr, cosmétique), Galp (Portugal, pétrole), Ipsos (Fr, études de marché), LVMH (Fr, luxe), Santander (Espagne, banque), Essilor Luxottica (Fr, optique). Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons soldé nos positions en Teleperformance (Fr, expérience client), SoftwareOne (Suisse, logiciels), Eurazeo (Fr, holding), allégé Spie (Fr, services), AB Inbev (Belgique, bière), ASM International (Pays-Bas, semiconducteurs) pour renforcer en contrepartie nos investissements en Dassault Systèmes (Fr, logiciels), Heineken (Pays-Bas, bière), Technoprobe (Italie, semiconducteurs). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence.

Juin 2023

"Les marchés des actions terminent le mois de juin sur des hausses significatives, tirées par les valeurs cycliques, qui font fi des craintes de récession. L'automobile, les banques et la distribution affichent des progressions de plus de 7%. A l'inverse, la santé, les télécoms et l'immobilier s'inscrivent en légère baisse. Les indicateurs de ralentissements économiques se multiplient en Occident, ce qui contribue à infléchir le rythme de l'inflation. Aux Etats-Unis et en Europe, les derniers CPI s'établissent à 4% et 6.1% respectivement contre 4.9% et 7% respectivement le mois précédent. En Chine, la croissance du deuxième trimestre montre des signes d'essoufflement que ni la modeste baisse des taux d'intérêt, ni le plan de soutien à l'immobilier, ne semblent de nature à relancer. Malgré ces tendances, les taux d'intérêt se sont tendus sur le mois. Le rendement des Emprunts d'Etat à 10 ans à 3.84% aux pour les T-Bonds américains et à 2.38% pour le Bund allemand. Les marchés obligataires ont intégré le relèvement des taux d'intérêt finaux visés par les Banques Centrales, aux Etats-Unis, en Europe, et bien sûr au Royaume Uni, où le dernier CPI publié montre toujours une accélération à 8.7% contre 8.4% le mois précédent. La vigueur du marché de l'emploi laisse en effet craindre aux Banques Centrales qu'une tendance inflationniste ne s'ancre durablement au sein de l'économie. Sur le plan géopolitique le mois a été marqué par les vingt-quatre heures d'une folle rébellion des mercenaires de Wagner et de leur leader, Yevgeny Prigozhin. Ces événements ont relancé une prime de risque sur les matières premières, et en particulier l'énergie. Sur le mois écoulé, Oddo BHF Génération sousperforme son indice de référence. Les meilleurs contributeurs auront été Nordic Semi (Norvège, technologie), Stellantis (auto), Jungheinrich (Allemagne, logistique), Ferrari (Italie, luxe) (Suisse, semiconducteurs), Forvia (auto), Ipsos (Fr, études de marché), Santander (Espagne, banque), BMW (Allemagne, auto), Galp (Portugal, pétrole), Grifols (Espagne, santé), Seb (petit électroménager), Sixt (Allemagne, location), L'Oréal (cosmétique). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Compugroup Medical (Allemagne, santé), Merck (Allemagne, santé), Aperam (Luxembourg, acier inox), Bic (biens de conso), Roche (Suisse, santé), ASM International (Pays-Bas, semiconducteurs), Besi (Pays-Bas, semiconducteurs), Alten (R&D externalisée), Aalberts (Pays-Bas, biens d'équipement), Dassault Systèmes (logiciels), UCB (Belgique, santé), Heineken (Pays-Bas, bière). Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons soldé nos positions en AB Inbev (Belgique, bière), allégé BMW (Allemagne, auto),

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Merck (Allemagne, santé) pour renforcer en contrepartie nos investissements en Beiersdorf (Allemagne, cosmétique), LVMH (luxe), Kering (luxe), Seb (petit électroménager), Ipsos (études de marché). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence."

Juillet 2023

"Le marché des actions a poursuivi son mouvement de hausse en juillet, soutenu par la désescalade du taux d'inflation et le stimulus annoncé en Chine. Dans ce contexte, la hausse a été tirée par les secteurs les plus cycliques de l'économie, tels les produits de base, les banques ou la construction, alors que les secteurs les plus défensifs, comme l'alimentaire, les télécoms ou les utilities restaient stables. L'indice Bloomberg des produits de base s'appréciait de 5.5% sur le mois et les taux des emprunts d'Etat à 10 ans progressaient d'une dizaine de points de base aux Etats-Unis comme en Europe. Aux Etats-Unis, l'indice des prix à la consommation (CPI) est revenu à 3% en juin. La confirmation de cette tendance conférerait à la FED une marge de manœuvre pour abaisser ses taux si l'économie venait à fléchir. En Europe, la BCE a certes relevé ses taux de 0.25% en juillet mais a été moins austère dans son discours que les mois précédents. Seule la Banque du Japon, qui jusqu'ici restait en marge de ce mouvement de normalisation des politiques monétaires entamé début 2022, a indiqué qu'elle l'initierait dans les prochains mois. En Chine, face au risque de ralentissement profond de l'économie et de déflation avérée ces derniers mois, le Politburo a annoncé des mesures de soutien de l'économie, axées essentiellement sur la consommation et l'immobilier. En juillet, près de la moitié des sociétés européennes ont publié leurs résultats du deuxième trimestre. Ces publications laissent apparaître une baisse des prises de commandes pour les activités à cycles longs et une correction des stocks dans l'industrie et la distribution. Il faut dire que tant les prises de commandes que les stocks avaient anormalement enflé dans la phase post-Covid sous l'effet du rattrapage de la consommation et des investissements dans la phase post-Covid d'une part, en raison des craintes de rupture des approvisionnements d'autre part. Les hausses de prix ont encore dopé les évolutions des chiffres d'affaires mais elles les soutiendront de moins en moins dans les prochains mois. Les marges sont dans l'ensemble ressorties meilleures que prévu. Sur le mois écoulé, Oddo BHF Génération surperforme son indice de référence. Les meilleurs contributeurs auront été Nordic Semi (Norvège, technologie), Partners Group (Suisse, private asset), UbiSoft (jeux vidéos), Stellantis (auto), Technoprobe (Italie, semiconducteur), Galp (Portugal, pétrole), ASM International (Pays-Bas, semiconducteur), Michelin (auto), Besi (Pays-Bas, semiconducteur), Santander (Espagne, banque), Sopra (services IT), Seb (biens de conso), Aalberts (Pays-Bas, industrie), Essilor Luxottica (optique), Forvia (auto) Merck (Allemagne, santé). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Ipsos (études de marché), Alten (R&D externalisée), Spie (services), Carlsberg (Danemark, bière), Richemont (Suisse, luxe), Heineken (Pays-Bas, bière), Dassault Systèmes (logiciels), Beiersdorf (Allemagne, cosmétique), LVMH (luxe), L'Oréal (cosmétique). Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons soldé nos positions en Maire Tecnimont (Italie, pétrole), allégé BMW (Allemagne, auto), Moncler (Italie, luxe), Sopra (services IT) pour renforcer en contrepartie nos investissements en Hermes (luxe), ASM International (Pays-Bas, semiconducteurs). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence."

Août 2023

Le marché des actions européennes a interrompu son mouvement de hausse en août en raison des inquiétudes sur la croissance en Chine d'une part et d'une interruption de la décrue de l'inflation en juillet d'autre part. Le MSCI EMU NR a baissé de 3.1% tandis que le MSCI Chine baissait lui de 8.5%. Les secteurs les plus cycliques ont été les plus affectés. En Chine, après Evergrande Group il y a quelques mois, ce fut au tour de Country Garden Holdings, premier promoteur immobilier du pays, de défrayer la chronique en n'étant pas en mesure de payer les intérêts sur deux tranches d'emprunts. La situation financière tendue des grands promoteurs immobiliers du pays peut laisser craindre une extension de la crise de liquidité à l'ensemble du secteur financier, d'autant plus que Zhongrong Trust, neuvième trust du pays, n'a pas pu rembourser ses clients sur un produit financier arrivant à maturité. Le ralentissement de la croissance chinoise se confirme lui aussi. Tous les indicateurs économiques publiés dans le mois se sont inscrits sous les attentes des économistes. En outre, la Chine est définitivement entrée en déflation en juillet. Outre un indice des prix à la production (PMI), déjà négatif depuis 9 mois, qui s'est enfoncé à -4.4% en juillet, l'indice des prix à la consommation (CPI) est lui aussi passé en territoire négatif, à -0.3% en juillet. Les mesures de soutien à l'économie annoncées par les autorités ne semblent pas pour l'instant de nature à enrayer un mouvement qui semble profond. Aux Etats-Unis et en Europe, les dernières publications des indices d'inflation ont marqué une pause dans le rythme de décélération. Aux Etats-Unis, le CPI de juillet s'est établi à 3.2%, contre 3.0% le mois précédent, tandis qu'en Zone Euro, le HCPI s'est établi à 5.3%, équivalent au mois précédent. Dans ce contexte, les taux obligataires se sont légèrement tendus sur le mois. Sur le marché des matières premières,

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

les doutes sur la croissance mondiale ont pesé sur les cours des métaux dans leur ensemble, tandis que le cours du Brent a poursuivi son ascension à 85.9 \$/b en fin de mois sous l'effet des restrictions de production de l'Arabie Saoudite qui seront prolongées jusqu'à la fin de l'année. Sur le mois écoulé, Oddo BHF Génération sousperforme légèrement son indice de référence. Les meilleurs contributeurs auront été Novo Nordisk (Danemark, santé), Galp (Portugal, pétrole), Bic (biens de conso), Merck (Allemagne, santé), Ericsson (Suède, technologie), SAP (Allemagne, logiciels), ASM International (Pays-Bas, semi-conducteurs), UCB (Belgique, santé), Sopra (services IT), Beiersdorf (Allemagne, cosmétique), Andritz (Autriche, biens d'équipement), Ipsos (études de marché), Heineken (Pays-Bas, bière), Alten (R&D externalisée). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Adyen (Pays-Bas, paiement), Forvia (auto), Richemont (Suisse, luxe), Jungheinrich (Allemagne, logistique), Pernod Ricard (spiritueux), Sixt (Allemagne, location), UbiSoft (jeux vidéos), Stellantis (auto), LVMH (luxe), Aperam (Luxembourg, acier inox), Aalberts (Pays-Bas, biens d'équipement), Grifols (Espagne, santé), Dassault Systèmes (logiciels), Hermes (luxe), Kering (luxe), Essilor Luxottica (optique). Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons soldé nos positions en BMW (Allemagne, auto), Eurofins Scientific (testing), Genmab (Danemark, santé), allégé Galp (Portugal, pétrole) pour renforcer en contrepartie nos investissements en Novo Nordisk (Danemark, santé), Merck (Allemagne, santé), Andritz (Autriche, biens d'équipement), Beiersdorf (Allemagne, cosmétique), Aperam (Luxembourg, acier inox). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence.

Septembre 2023

"Les craintes qui avaient déjà interrompu le mouvement de hausse des marchés en août se sont accentuées en septembre : l'inflation, les taux d'intérêt, et le marché de l'immobilier en Chine. L'indice MSCI EMU NR perd -3.28%, entraîné par les secteurs cycliques, les sociétés endettées, et les secteurs dont la valorisation est sensible à la remontée des taux d'intérêt. Seuls l'énergie (+5.3%), les produits de base (+5.0%) et les banques (+2.6%) terminent le mois sur des hausses significatives. Même si l'inflation montre des signes de décélération, elle reste très largement au-dessus des niveaux jugés critiques par les Banques Centrales qui réaffirment leur leitmotiv : plus haut, plus longtemps. Les poussées du Brent, qui termine le mois à 95\$/b, n'aideront pas les prochaines publications. Aux Etats-Unis, le rendement des T-Bonds à 10 ans s'est tendu de 0.46% à 4.57%. En Europe, le rendement du Bund 10 ans allemand s'est lui apprécié de 0.37% à 2.84%. Aux Etats-Unis, le marché de l'emploi continue de conférer à l'économie une inertie de croissance positive. En zone Euro cependant, la croissance devient une vraie préoccupation. Les indices PMI de septembre se sont établis au-dessous de la barre des 50, à 43.4 pour l'indice manufacturier et à 48.4 pour celui des services. L'inflation poursuit sa décrue de 5.3% à 4.4% sur le dernier mois, mais elle reste toujours supérieure au taux directeur de la BCE fixés pour l'heure à 4%. En Chine, où l'immobilier représente 70% de la richesse des ménages et contribue encore pour 40% au PIB, les problèmes financiers des promoteurs chinois se multiplient et entretiennent l'incertitude. Sur le mois écoulé, Oddo BHF Génération sousperforme son indice de référence. Les meilleurs contributeurs auront été UbiSoft (jeux vidéos), Partners Group (Suisse, private asset), Stellantis (auto), D'leteren (Belgique, holding), Bic (biens de conso), Aperam (Luxembourg, acier inox), Galp (Portugal, pétrole), Beiersdorf (Allemagne, cosmétique), Novo Nordisk (Danemark, santé), Michelin (auto), Santander (Espagne, banque), Spie (services), Forvia (auto), Publicis (agence de pub), Grifols (Espagne, santé). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Beneteau (bateau de plaisance), Moncler (Italie, luxe), Pernod Ricard (spiritueux), Seb (petit électroménager), Besi (Pays-Bas, semi-conducteurs), ASM International (Pays-Bas, semi-conducteurs), Carlsberg (Danemark, bière), Richemont (Suisse, luxe), LVMH (luxe), Heineken (Pays-Bas, bière), UCB (Belgique, santé), Aalberts (Pays-Bas, biens d'équipement), Alten (R&D externalisée), Hermes (luxe). Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons soldé nos positions en Galp (Portugal, pétrole), Kering (luxe), Moncler (Italie, luxe), Porsche (Allemagne, auto), allégé Stellantis (auto), Compugroup (Allemagne, logiciels) pour renforcer en contrepartie nos investissements en Hermes (luxe), Michelin (auto), LVMH (luxe), Merck (Allemagne, santé), Andritz (Autriche, biens d'équipement), UbiSoft (jeux vidéos), Novo Nordisk (Danemark, santé), Roche (Suisse, santé), Dassault (Systèmes, logiciels). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence."

Sur la période sous revue du portefeuille ODDO BHF 2E GENERATION, la performance est de 19,68%. Celle du benchmark est de 24,25% avec une Tracking Error de 4,51%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ODDO GENERATION-GC-EUR	395 546,74	27 232,35

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Vie du fonds sur l'exercice sous revue

Le conseil de surveillance du fonds a examiné et approuvé le rapport annuel de l'exercice précédent.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Informations spécifiques

OPC nourricier

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il est investi en totalité et en permanence en parts (ou actions le cas échéant) de son OPC maître et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion de cet OPC maître.

Conformément à la réglementation et au cours de la période écoulée, l'OPC maître a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC ODDO BHF GENERATION - Part GC - EUR.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,21% TTC, dont 0,70% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 1,51% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période).

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du fonds.

Le FCPE étant nourricier (c'est-à-dire investi en totalité et en permanence en parts d'un seul OPC maître, et à titre accessoire en liquidités), c'est la politique de vote de son fonds maître qu'il convient de considérer. Vous pouvez vous reporter à cette politique et au rapport d'exercice des droits de vote relatif sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com, rubrique « à propos de Amundi ».

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Contrairement à son maître, cet OPC ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

Les méthodes de calcul du ratio du risque global du maître sont :

L'Engagement.

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 100,22%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100,22%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs d'Amundi Asset Management ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 202 172 869 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 134 493 396 euros, soit 67% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 67 679 473 euros, soit 33% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2022, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 19 393 477 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (31 collaborateurs au 31 décembre 2022), 16 540 119 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (50 collaborateurs au 31 décembre 2022).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Tableau des frais facturés à l'OPC et/ou à l'entreprise en %

Frais de fonctionnement et de gestion	0,70%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	1,51%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	1,51%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	
Autres frais supportés par le FCPE	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	2,21%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ODDO BHF 2E GENERATION

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Aux porteurs de parts du FCPE ODDO BHF 2E GENERATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ODDO BHF 2E GENERATION constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 10 avril 2024

Paris La Défense, le 10 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS
Stéphane COLLAS

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Comptes annuels

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Bilan Actif au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	645 170,40	242 010,43
OPC MAÎTRE	645 170,40	242 010,43
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES	1 341,22	1 529,59
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 341,22	1 529,59
COMPTES FINANCIERS	405,97	656,04
Liquidités	405,97	656,04
TOTAL DE L'ACTIF	646 917,59	244 196,06

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Bilan Passif au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	648 553,22	245 462,24
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	470,78	-1 202,21
Résultat de l'exercice (a,b)	-4 540,37	-2 058,06
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	644 483,63	242 201,97
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	2 433,96	1 994,09
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 433,96	1 994,09
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	646 917,59	244 196,06

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Hors-Bilan au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte de Résultat au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)		
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		
Autres charges financières		
TOTAL (2)		
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)		
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 835,47	1 823,13
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-2 835,47	-1 823,13
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-1 704,90	-234,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-4 540,37	-2 058,06

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Annexes aux comptes annuels

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

QS0009121870 - ODDO BHF 2E GENERATION : Taux de frais maximum de 0,70% TTC

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 907 euros, ils sont pris en charge par le fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part ODDO BHF 2E GENERATION	Capitalisation	Capitalisation

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

2. Évolution de l'actif net au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	242 201,97	201 089,63
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) (*)	409 470,67	134 129,59
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-39 199,12	-21 814,55
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	846,95	292,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-455,64	-1 530,78
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	34 454,27	-68 141,34
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-10 526,99	-44 981,26
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	44 981,26	-23 160,08
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 835,47	-1 823,13
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	644 483,63	242 201,97

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Détail des collectes (*)

	29/09/2023	30/09/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	409 470,67	134 129,59
Versements de la réserve spéciale de participation	141 577,59	20 352,50
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)		
Versement de l'intéressement	149 529,52	15 422,36
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)		
Versements volontaires	15 681,30	16 356,13
Abondements de l'entreprise	35 566,86	24 747,19
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	67 115,40	57 251,41
Transferts provenant d'un CET		
Transferts provenant de jours de congés non pris		
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>		
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	39 199,12	21 814,55
Rachats	24 863,85	18 391,36
Transferts à destination d'un autre OPC	14 335,27	3 423,19

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	1 341,22
TOTAL DES CRÉANCES		1 341,22
DETTES		
	Achats à règlement différé	103,28
	Rachats à payer	1 245,15
	Frais de gestion fixe	1 085,53
TOTAL DES DETTES		2 433,96
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 092,74

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	3 597,354	409 470,67
Parts rachetées durant l'exercice	-352,448	-39 199,12
Solde net des souscriptions/rachats	3 244,906	370 271,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 897,181	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	29/09/2023
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 835,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/09/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-4 540,37	-2 058,06
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-4 540,37	-2 058,06

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-4 540,37	-2 058,06
Total	-4 540,37	-2 058,06

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	470,78	-1 202,21
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	470,78	-1 202,21

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	470,78	-1 202,21
Total	470,78	-1 202,21

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net en EUR	120 635,66	201 089,63	242 201,97	644 483,63
Nombre de titres	1 290,595	1 672,216	2 652,275	5 897,181
Valeur liquidative unitaire	93,47	120,25	91,31	109,28
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,96	2,23	-0,45	0,07
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,55	-0,77	-0,77	-0,76

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
ODDO GENERATION-GC-EUR	EUR	4 359,554	645 170,40	100,11
TOTAL FRANCE			645 170,40	100,11
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			645 170,40	100,11
TOTAL Organismes de placement collectif			645 170,40	100,11
Créances			1 341,22	0,20
Dettes			-2 433,96	-0,37
Comptes financiers			405,97	0,06
Actif net			644 483,63	100,00

ODDO BHF 2E GENERATION	EUR	5 897,181	109,28
-------------------------------	------------	------------------	---------------

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Annexe(s)

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. portefeuille suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas une liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Nom du produit :

ODDO BHF 2E GENERATION

Identifiant d'entité juridique :

969500HO2V1YYEZIXF09

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** :
N/A

dans les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de la taxonomie de l'UE

dans les activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social** : N.A.

Il promouvait **des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif d'être un investissement durable, il présentait une proportion de 44,01 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



DANS QUELLE MESURE LES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ÉTÉ RESPECTÉES ?

Les indicateurs de durabilité permettent d'évaluer dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été respectées.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds a respecté ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, liste UNGC, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, perte de biodiversité et production de combustibles fossiles en Arctique) ainsi que d'autres exclusions spécifiques au Fonds.
- Prise en compte des notations ESG comme décrit dans le prospectus du Fonds (stratégie d'investissement) et des données ESG obtenues auprès de fournisseurs externes.
- Application de la politique de vote du Gérant du Fonds dès lors que le Fonds répond à ses exigences.
- Dialogue et engagement conformes à la politique de dialogue et d'engagement du Gérant.
- Prise en compte des principales incidences négatives (PIN) conformément à la politique du Gérant concernant l'article 4 du règlement SFDR.
- Application de l'approche du Gérant au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » dans le cadre des investissements considérés comme durables.

La prise en compte des PIN par ce Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (7, 10 et 14), et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour les autres PIN, comme décrit dans la politique relative aux PIN PAI disponible dans la section Informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

	30/09/2023	
	Fonds	Couvertures
Note ESG interne*	3,8	100
Note E moyenne	3,8	100
Note S moyenne	3,6	100
Note G moyenne	3,5	100
Intensité carbone pondérée (tCO _{2e} /M€ de CA)	23,2	100
Investissement durable (%)	44	97,9
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	N.A.	N.A.
Exposition aux combustibles fossiles (%)**	0,0	0
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)***	32,6	33,3

* 1 est la note associée au risque le plus élevé et 5 la meilleure note.

** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

*** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par l'utilisation de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, transport durable, etc.), sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Les informations ont été publiées pour la première fois cette année.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé et comment les investissements durables ont-ils contribué à ces objectifs ?

Les investissements durables ont cherché à atteindre les objectifs suivants :

1. Taxonomie de l'UE : contribution à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique, et aux quatre autres objectifs environnementaux de la taxonomie de l'UE. Cette contribution est déterminée par la somme des revenus alignés sur la taxonomie de chacun des investissements du portefeuille, en fonction de sa



ODDO BHF
ASSET MANAGEMENT

pondération et sur la base des données publiées par les entreprises dans lesquelles nous investissons. En l'absence de données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements, il peut être fait appel aux recherches menées par MSCI.

2. Environnement : contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research, et son domaine « impact de durabilité » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes :

énergies alternatives, efficacité énergétique, éco-construction, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

Le Fonds détenait 44 % d'investissements durables et 0 % d'investissements alignés sur la taxonomie à la fin de l'exercice (l'objectif de taxonomie a été mis en place le 1^{er} janvier 2023).

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable en s'engageant à détenir au moins 10 % d'investissements durables et 0 % d'investissements alignés sur la taxonomie.

Les investissements étaient durables en ce sens qu'ils ont contribué au développement d'activités économiques vertes basées sur le chiffre d'affaires : énergie à faible émission de carbone, efficacité énergétique, éco-construction, utilisation durable de l'eau, prévention et contrôle de la pollution et agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxonomie de l'UE, un manque de données nous empêche de démontrer leur alignement sur la Taxonomie. Ces investissements sont donc classés comme durables dans la catégorie « Autres investissements environnementaux ».

- *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a contribué à réaliser partiellement n'ont-ils pas nui de manière significative à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été vérifié au travers d'une approche en 3 étapes :

1. Les entreprises faisant l'objet de graves controverses environnementales, sociales ou de gouvernance ne sont pas considérées comme durables.
2. Les entreprises concernées par la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas être investies par le Fonds.
3. Les entreprises exposées aux armes controversées et/ou contrevenant aux principes du Pacte mondial des Nations Unies ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.

Nos équipes de surveillance sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à « ne pas causer de préjudice significatif » et peuvent donc être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-négociation).

Comment les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Nous considérons toutes les PIN à condition que nous disposions de suffisamment de données à leur sujet. La prise en compte des PIN par le Fonds repose sur un filtrage négatif concernant trois PIN (7, 10 et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour d'autres PIN, comme décrit dans la politique relative aux PIN disponible dans la section Informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management. Leur prise en compte s'appuie sur des listes d'exclusion (charbon, liste UNGC, pétrole et gaz non conventionnels, armes controversées, tabac, perte de biodiversité et production de combustibles fossiles en Arctique), et sur l'utilisation de notations ESG, le dialogue, le vote et l'engagement. Ils peuvent résulter de données publiées ou, dans une moindre mesure, d'estimations.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée

Bien que le Fonds n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il détenait 44 % d'investissements durables, alors que la proportion minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était de 10 %.

Le Gérant du Fonds s'assure que les investissements durables du Fonds sont alignés en appliquant sa liste d'exclusion basée sur le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), comme indiqué dans la politique d'exclusion du Gérant du Fonds. Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont pris en compte dans la méthodologie de notation ESG interne ou externe (MSCI ESG Research) utilisée par le Fonds, comme indiqué



ODDO BHF
ASSET MANAGEMENT

dans les informations précontractuelles.

La taxonomie de l'UE établit un principe selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice significatif » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui tiennent compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les autres investissements sous-jacents ne prennent pas en compte les critères de l'UE relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.



COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN COMPTE LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ ?

Le produit financier a pris en compte les principales incidences négatives par le biais d'exclusions basées sur des vérifications pré et post-négociation, le dialogue, l'engagement et les analyses ESG.

La prise en compte des principales incidences négatives par la Fonds repose sur un filtrage négatif de trois PIN (biodiversité, violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et le vote pour d'autres PAI, tels que décrits dans la politique relative aux PIN disponible dans la section Informations réglementaires du site Internet d'ODDO BHF Asset Management.



QUELS ONT ÉTÉ LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

La liste couvre les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence : 01/10/2022 - 30/09/2023

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Lvmh Moet Hennessy Louis Vui	Consommation discrétionnaire	6,1 %	France
Sap Se	Technologies de l'information	6 %	Allemagne
Banco Santander Sa	Finance	4,4 %	Espagne
Essilorluxottica	Santé	3,3 %	France
Merck Kgaa	Santé	3,2 %	Allemagne
L'Oréal	Consommation de base	2,9 %	France
Groupei Sopra Steria	Technologies de l'information	2,9 %	France
Stellantis Nv	Consommation discrétionnaire	2,8 %	Pays-Bas
Société Financière Richemont-Reg	Consommation discrétionnaire	2,7 %	Suisse
Dassault Systèmes Se	Technologies de l'information	2,7 %	France

* Au 30/09/2023, l'exposition totale du Fonds aux énergies fossiles était de 0 % pour une couverture de 0 %.

** Mode de calcul : Moyenne des investissements sur la base de quatre inventaires couvrant l'exercice de référence (intervalle retenu: 3 mois glissants).



QUELLE ÉTAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

La répartition est consultable dans le tableau détaillé ci-dessous.

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

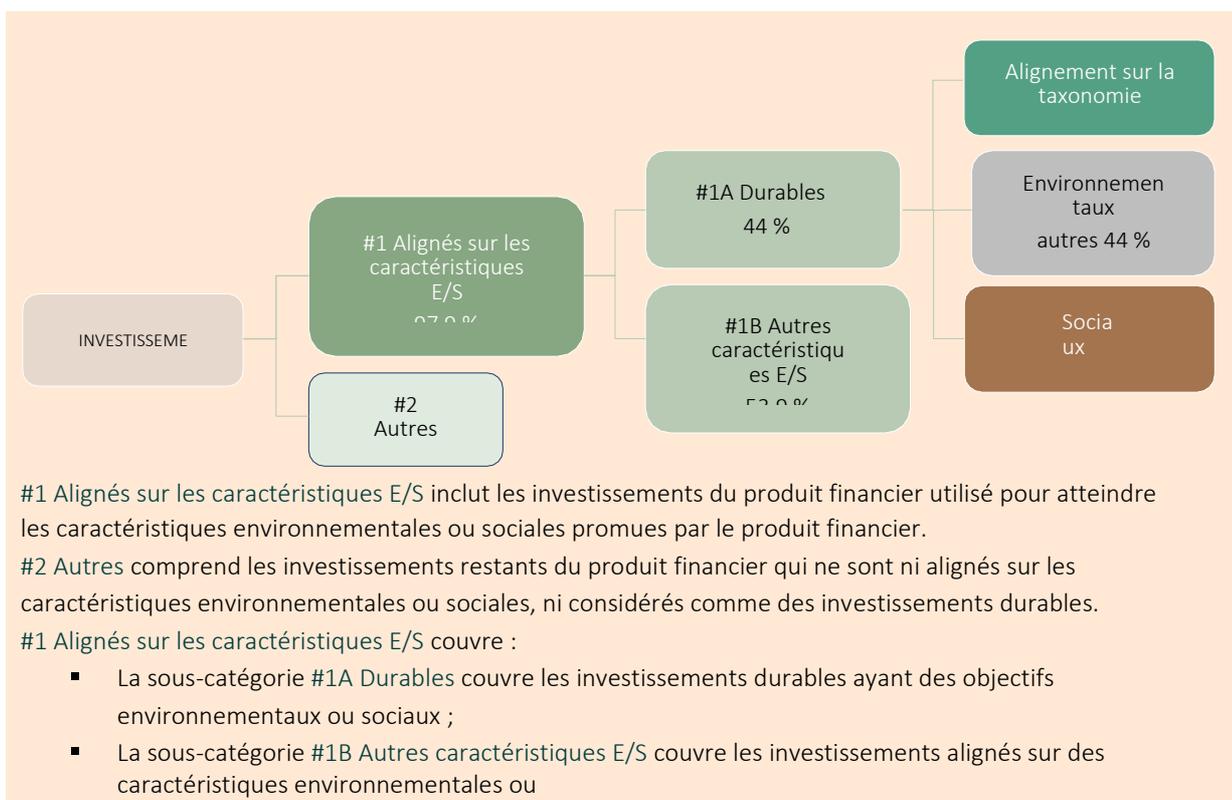
On entend par **allocation d'actifs** la part d'investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage du/des :

– **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus d'activités vertes des entreprises dans lesquelles nous investissons.

– **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les entreprises dans lesquelles le produit financier a investi, par exemple pour une transition vers une économie verte.

– **dépenses opérationnelles** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des entreprises dans lesquelles le produit financier a investi.



La catégorie #2 Autres inclut 2,1 % de liquidités, 0 % de produits dérivés et -0 % d'investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur*	% de l'actif au 30/09/2023
Consommation discrétionnaire	25,8 %
Technologies de l'information	22,9 %
Santé	15,6 %
Consommation de base	11,8 %
Industrie	7,9 %



ODDO BHF

ASSET MANAGEMENT

Prestations de communication	6 %
Finance	5,9%
Matériaux	1,9 %

*Au 30/09/2023, l'exposition totale du Fonds aux énergies fossiles était de 0 % pour une couverture de 0 %.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Sur la base des données des entreprises dans lesquelles le produit financier investit et du fournisseur de données de Gérant de Fonds (MSCI), les investissements alignés sur la taxonomie s'élevaient à 0 % à la fin de l'exercice si nous incluons les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et à 0,0 % si nous excluons ces titres.

La conformité de ces investissements aux exigences de l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 n'a été soumise à aucune vérification de la part d'un quelconque commissaire aux comptes ou d'un quelconque tiers.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

Oui

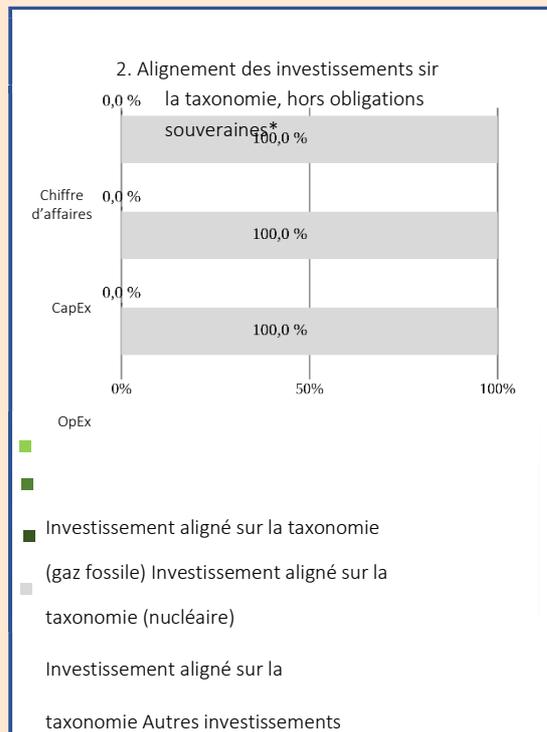
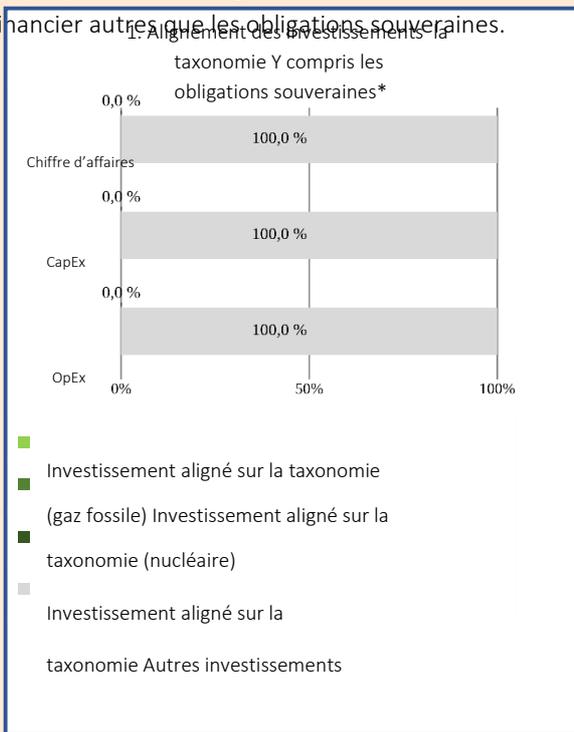
Dans le gaz fossile

Dans le nucléaire

Non

Afin de se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** incluent des limitations des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. Pour **l'énergie nucléaire**, les critères

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines SUR la taxonomie*, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités de transition sont des activités pour lesquelles les alternatives bas carbone ne sont pas encore disponibles et ont entre autres des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Quelle a été la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0 %.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique
Caractéristiques environnementales et/ou sociales 30



ODDO BHF

ASSET MANAGEMENT

(« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- *Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?*

Non applicable.



Quelle était la part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE était la suivante : 44 %.

Cet investissement ne fait pas état des données alignées sur la taxonomie en 2022 en raison d'un manque de données et parce qu'une telle mesure n'a été mise en place pour ce compartiment qu'en 2023.



Quelle était la part des investissements durables sur le plan social ?

Il n'y a pas eu d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » consistaient en des liquidités, des produits dérivés et d'autres actifs secondaires permettant d'assurer une gestion optimale du portefeuille.

Les garanties minimales pour les investissements sans notation ESG sont assurées en appliquant la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et/ou des exclusions spécifiques au Fonds.

Compte tenu du rôle de ces instruments dérivés, nous considérons qu'ils n'ont pas eu d'impact négatif sur la capacité du Fonds à se conformer à ses caractéristiques environnementales et sociales.



QUELLES ACTIONS ONT ÉTÉ MENÉES POUR RÉPONDRE AUX CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE ?

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionnariat actif de la manière suivante :

1. Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds répond aux exigences de la politique de vote du Gérant.
2. Dialogue avec les entreprises.
3. Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management ainsi que d'autres exclusions spécifiques au Fonds.
5. Prise en compte des PIN conformément à la politique du Gérant relative aux PIN.



QUELLE A ÉTÉ LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT À L'INDICE DE RÉFÉRENCE ?

Veuillez vous référer au tableau ci-dessous pour obtenir un aperçu des performances.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Le Fonds suit un indice de référence, le MSCI EMU Net Return EUR Index.

Il s'agit d'un indice de marché large dont la composition et la méthode de calcul ne reflètent pas nécessairement les caractéristiques ESG promues par le Fonds.

 Sont des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne prennent pas en compte les critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du règlement (UE) 2020/852.**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds, et peuvent dès lors contenir des sociétés exclues par le Gérant. Par ailleurs, ces indices de référence ne sont pas établis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Veillez vous référer au tableau ci-dessous pour obtenir un aperçu des performances.

30/09/2023				
	Fonds	Couvertures	Indice	Couvertures
Note ESG interne	3,8	100	3,7	98,2
Note E moyenne	3,8	100	3,8	98,2
Note S moyenne	3,6	100	3,4	98,2
Note G moyenne	3,5	100	3,6	98,2
Intensité carbone pondérée (tCO ₂ e/M€ de CA)	23,2	100	111,0	100
Investissement durable (%)	44	97,9	41,6	98,2
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Exposition aux combustibles fossiles (%)	0	0	6,8	6,8
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)	32,6	33,3	39,5	39,5

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Rapport annuel de l'OPC Maître



ODDO BHF GENERATION

OPCVM relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel au 29 septembre 2023

Société de Gestion : Oddo BHF Asset Management SAS

Dépositaire : Oddo BHF SCA

Gestionnaire Administratif et Comptable par délégation : EFA

Commissaire aux Comptes : DELOITTE

TABLE DES MATIERES

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE L'OPCVM	3
2. RAPPORT DE GESTION	11
3. COMPTES ANNUELS DE L'OPCVM	13
RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE OPCVM V	57
ANNEXE SFDR	59

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE L'OPCVM

1.1. Classification

Le fonds est classé OPCVM « Actions internationales ».

1.2. Objectif de gestion

L'objectif de gestion du Fonds consiste à surperformer l'indice MSCI EMU Net Return Index sur une durée de placement supérieure à 5 ans, tout en prenant en compte des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

1.3. Régime fiscal

Le Fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

Le Fonds peut servir d'unité de compte à un contrat d'assurance-vie.

A compter du 1er juillet 2014, le Fonds est régi par les dispositions de l'annexe II, point II. B. de l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en oeuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (Dite loi FATCA).

Le présent rapport annuel n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

1.4. Informations réglementaires

- Le Fonds ne détient aucun instrument financier émis par les sociétés liées au groupe Oddo BHF.
- OPCVM détenus par le fonds et gérés par la société de gestion à la date d'arrêté du Fonds : voir comptes annuels en annexe.
- **Méthode de calcul du risque global de l'OPCVM** : la méthode choisie par Oddo BHF Asset Management pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.
- Proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA : 92,29%
- **Part des revenus éligible à l'abattement de 40% de l'article 158 du Code Général des Impôts** :
Parts uDRw EUR : 908,22 EUR, uDPw EUR : 1969,28 EUR, uDPw CHF [H] : 1882,76 CHF,
uDRw CHF [H] : 891,79 CHF, DR-EUR : 0,93 EUR, DN-EUR : 1,31 EUR.

1.5. Déontologie

• Contrôle des intermédiaires

La société de gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d'évaluation sont le coût d'intermédiation, la qualité d'exécution eu

égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d'analyse ainsi que la qualité de l'exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.

- **Frais d'intermédiation**

Les porteurs de parts du FCP peuvent consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.

- **Droits de vote**

Aucun droit de vote n'est attaché aux porteurs de parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site internet sur www.am.oddo-bhf.com, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

- **Informations sur la politique de rémunération**

Les éléments réglementaires sur les rémunérations sont insérés en annexe du présent rapport.

1.6. Information sur les techniques de gestion efficaces et les instruments dérivés présents dans le fonds

La gestion du fonds au cours de l'exercice, ne donne pas lieu à une information sur les techniques de gestion efficaces et les instruments dérivés.

1.7. Changements intervenus au cours de l'exercice

12/06/2023

Introduction des mécanismes de plafonnement des demandes de rachats « gates » et d'ajustement de la valeur liquidative « swing pricing » dans le cadre du renforcement des exigences de l'AMF relatif au fonctionnement des outils de gestion de liquidité.

- Modification au sein de l'approche extra-financière :

- Modification du paragraphe mentionnant les exclusions afin de préciser l'application du socle commun d'exclusions de la Société de Gestion auquel s'ajoute des exclusions spécifiques au Fonds.
- Modification, dans le cadre du processus de notation ESG des entreprises, du pourcentage appliqué au capital humain et à la gouvernance.
- Le taux d'analyse de notation extra-financière s'entend en nombre de titres en portefeuille (après prise en compte de la pondération de chaque titre).

- Le taux de risque de change résiduel des parts uCRw-CHF [H], uDRw-CHF [H], uCPw-CHF [H] et uDPw-CHF [H] est porté de 3% à 5% maximum afin de limiter les variations de performances par rapport aux parts en euro.

Ces modifications n'ont pas d'impact sur le profil rendement / risque du Fonds.

1.8. Reporting SFTR

ODDO BHF GENERATION

Securities Financing Transactions Regulation

29/09/2023

EUR

Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant					
% de l'actif net total					

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion des actifs

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant des actifs prêtés					
% des actifs pouvant être prêtés					

10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors liquidités) pour tous les types d'opérations de financement (volume de garanties au titre des transactions en cours)

1. Nom	
Volume des garanties reçues	
2. Nom	
Volume des garanties reçues	
3. Nom	
Volume des garanties reçues	
4. Nom	
Volume des garanties reçues	
5. Nom	
Volume des garanties reçues	
6. Nom	
Volume des garanties reçues	
7. Nom	
Volume des garanties reçues	
8. Nom	
Volume des garanties reçues	
9. Nom	
Volume des garanties reçues	
10. Nom	
Volume des garanties reçues	

10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
1. Nom					
Montant					
Domicile					
2. Nom					
Montant					
Domicile					
3. Nom					
Montant					
Domicile					
4. Nom					
Montant					
Domicile					
5. Nom					
Montant					
Domicile					
6. Nom					
Montant					
Domicile					
7. Nom					
Montant					
Domicile					
8. Nom					
Montant					
Domicile					
9. Nom					
Montant					
Domicile					
10. Nom					
Montant					
Domicile					

Type et qualité des garanties (collatéral)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Type et qualité de la garantie					
Liquidités					
Instruments de dette					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Actions					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Parts de fonds					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Monnaie de la garantie					
Pays de l'émetteur de la garantie					

Échéance de la garantie, ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Échéance des opérations de financement sur titres et total return swaps ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Contrepartie centrale					
Bilatéraux					
Trois parties					

Données sur la réutilisation des garanties

	Espèces	Titres
Montant maximal (%)		
Montant utilisé (%)		
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces des opérations de financement sur titres et TRS		

Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

1. Nom

Montant conservé

Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Montant total du collatéral versé

En % de toutes les garanties versées

Comptes séparés

Comptes groupés

Autres comptes

Données sur les revenus ventilées

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC	Montant				807.42	
	en % des revenus				0.01	
Gestionnaire	Montant					
	en % des revenus					
Tiers (ex. agent prêteur...)	Montant					
	en % des revenus					

Données sur les coûts ventilées

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC	Montant					
Gestionnaire	Montant					
Tiers (ex. agent prêteur...)	Montant					

2. RAPPORT DE GESTION

2.1. Contexte macroéconomiques et performances des marchés actions en 2022-23

2022 aura été une année d'une densité encore exceptionnelle et de rupture. Après le redémarrage tambour battant de l'économie mondiale en 2021 après la phase Covid, l'inflation est brutalement réapparue, jusqu'à dépasser 10% en octobre 2022, niveau jamais connu depuis les années 1980. Les Banques centrales en ont fait leur principale préoccupation et ont relevé leurs taux directeurs à un rythme inédit. Toutefois, la résilience des résultats d'entreprises et une bonne tenue de l'emploi ont permis aux marchés de regagner les points perdus lors de l'exercice précédent. Pourtant, les secousses n'ont pas manqué. En mars 2023, une banque de la Silicon Valley et le Crédit Suisse ont fait défaut. Si les actionnaires ont été ruinés, les intérêts des clients ont été préservés et les autorités ont rapidement agi afin d'éviter une crise de confiance comme en 2008. En Chine, où deux grands acteurs de l'immobilier ont rencontré des difficultés (Evergrande & Country Garden), l'Etat a eu recours aux stimulus évitant un dérapage de la situation. Sur le front de la consommation des ménages, les signes de ralentissement se sont multipliés à partir du deuxième trimestre, d'abord aux Etats-Unis avant de gagner l'Europe. Cela dit, ces « mauvaises » nouvelles sur la croissance ont eu du bon avec leur impact positif sur l'inflation. En juin, l'indice des prix à la consommation (CPI) est ainsi revenu autour de 3%. La confirmation de cette tendance conférerait à la FED une marge de manœuvre pour abaisser ses taux si l'économie venait à fléchir. Son taux directeur s'est stabilisé à 5,5% fin septembre contre 3,25% douze mois auparavant. En Europe, la BCE a adopté un ton moins austère dans son discours, avec un taux directeur de 4,5% contre 1,25% fin septembre 2022.

2.2. Performances

L'indice MSCI EMU a gagné 24,26%, mené par les secteurs les plus éprouvés l'an dernier : la distribution, les loisirs-voyages, les banques. Pour schématiser, les secteurs cycliques ont fait mieux que les secteurs défensifs (télécoms, utilities, pharmacie). L'immobilier est resté en berne.

Oddo BHF Génération sous-performe légèrement son indicateur. Soutenu par BE Semiconductor (Pays-Bas, semi-conducteurs), Forvia (France, équipement automobile), Easyjet (Irlande, compagnie aérienne), Jungheinrich (Allemagne, chariots élévateurs), Maire Tecnimont (Italie, engineering), Sixt (Allemagne, location de voitures). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contre-performance des titres Roche (Suisse, pharmacie), Ubisoft (France, jeux vidéo), Ericsson (Suède, équipementier télécom).

Parts	Performance annuelle	Indicateur de référence
ODDO BHF Génération CI-EUR	20,51%	24,26%
ODDO BHF Génération CL-EUR	20,19%	
ODDO BHF Génération CN-EUR	20,33%	
ODDO BHF Génération CR-EUR	19,32%	
ODDO BHF Génération DN-EUR ⁽¹⁾	-	
ODDO BHF Génération DR-EUR	19,32%	
ODDO BHF Génération GC-EUR	20,51%	
ODDO BHF Génération uCPw-CHF [H]	19,07%	
ODDO BHF Génération uCPw-EUR	21,18%	
ODDO BHF Génération uCRw-CHF [H]	18,01%	
ODDO BHF Génération uCRw-EUR	20,09%	
ODDO BHF Génération uDPw-CHF [H]	19,03%	
ODDO BHF Génération uDPw-EUR	21,18%	
ODDO BHF Génération uDRw-CHF [H]	17,81%	
ODDO BHF Génération uDRw-EUR	20,09%	

⁽¹⁾ ODDO BHF Génération DN-EUR : Date de création 24/04/2023

2.3. Mouvements

Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons soldé nos positions en Galp (Portugal, pétrole), BMW (Allemagne, automobile), Téléperformance (France, services), réduit Stellantis (France, automobile), Santander (Espagne, banque) et Moncler (Italie, luxe). Nous avons acheté Beiersdorf (Allemagne, cosmétiques), Heineken (Pays-Bas, bière), Dassault Systèmes (France, logiciels), Hermès (France, luxe) et Seb (France, électroménager).

Principales opérations d'achat et de vente au cours du dernier exercice fiscal :

Portefeuille	Titre	Acquisition	Cession	Devise
ODDO BHF Génération	Bayerische Motorenwerke AG		13 086 299,4	EUROS
ODDO BHF Génération	Kering Reg	8 896 641,40	12 088 475,37	EUROS
ODDO BHF Génération	Galp Energia SGPS SA B		11 411 176,21	EUROS
ODDO BHF Génération	Beiersdorf AG	10 386 683,58		EUROS
ODDO BHF Génération	Heineken NV	9 808 386,08		EUROS
ODDO BHF Génération	Teleperformance SE		9 469 477,70	EUROS
ODDO BHF Génération	Hermes Intl SA	9 011 316,43		EUROS
ODDO BHF Génération	Anheuser-Busch InBev SA	4 169 275,39	8 839 405,67	EUROS
ODDO BHF Génération	SEB SA	8 715 309,67	3 680 139,22	EUROS
ODDO BHF Génération	Moncler SpA	2 443 143,00	8 210 206,63	EUROS

2.4. Perspectives

Face à ce contexte incertain, nous demeurons fidèles à notre philosophie d'investissement tournée vers des entreprises mondiales, créatrices de valeur quel que soit le cycle, avec un avantage concurrentiel, des bilans solides et un management de qualité, qu'elles soient défensives ou cycliques. Elles resteront mieux à même d'éviter les écueils et de se valoriser à leur propre rythme dans la durée.

3. COMPTES ANNUELS DE L'OPCVM

ODDO BHF GENERATION

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Oddo BHF Asset Management SAS

12, boulevard de la Madeleine
75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP ODDO BHF GENERATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ODDO BHF GENERATION constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 11 janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark inside, followed by a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'O. GALIENNE'.

Olivier GALIENNE

ODDO BHF GENERATION

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

ACTIONS INTERNATIONALES

<p>RAPPORT ANNUEL 29/09/2023</p>
--

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	330 229 953,84	309 841 989,09
Actions et valeurs assimilées	330 229 953,84	309 841 989,09
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	330 229 953,84	308 801 664,09
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	1 040 325,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	9 995 996,72	9 946 898,91
Opérations de change à terme de devises	7 946 392,80	9 806 832,72
Autres	2 049 603,92	140 066,19
Comptes financiers	8 391 686,92	13 124 552,55
Liquidités	8 391 686,92	13 124 552,55
Total de l'actif	348 617 637,48	332 913 440,55

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Capitaux propres		
Capital	322 032 477,28	305 890 981,89
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	673 654,55	632 160,90
Report à nouveau (a)	3,99	0,05
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	12 943 155,97	13 282 654,08
Résultat de l'exercice (a, b)	1 655 555,80	1 609 075,51
Total des capitaux propres	337 304 847,59	321 414 872,43
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	11 312 789,89	11 498 568,12
Opérations de change à terme de devises	8 035 967,32	9 941 040,51
Autres	3 276 822,57	1 557 527,61
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	348 617 637,48	332 913 440,55

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	7 497 540,59	8 736 403,25
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	807,42	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	102 356,64	228,12
TOTAL (I)	7 600 704,65	8 736 631,37
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	59,69	195,26
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	59,69	195,26
Résultat sur opérations financières (I - II)	7 600 644,96	8 736 436,11
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	5 934 912,00	7 264 450,16
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	1 665 732,96	1 471 985,95
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-10 177,16	137 089,56
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	1 655 555,80	1 609 075,51

ANNEXE

Le fonds s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC n°2014-01.

La devise de la comptabilité est l'Euro.

REGLES D'ÉVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Règles d'évaluation des actifs :

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- les instruments financiers et valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché, selon les principes suivants :

- L'évaluation se fait au dernier cours de bourse officiel

Le cours de bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotations européennes : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Les cours retenus sont ceux connus le lendemain à 9 heures (heure de Paris) et récupérés par le biais de diffuseurs : Fininfo ou Bloomberg. En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse connu est utilisé.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant composé :

- d'un taux sans risque obtenu par interpolation linéaire de la courbe OIS actualisée quotidiennement

- d'un spread de crédit obtenu à l'émission et gardé constant pendant toute la durée de vie du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à trois mois seront évalués selon la méthode linéaire.

- les contrats financiers (les opérations à terme, fermes ou conditionnelles, ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré) sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

- Garanties financières : aux fins de limiter au mieux le risque de contrepartie tout en tenant compte de contraintes opérationnelles, la Société de Gestion applique un système d'appel de marge par jour, par fonds et par contrepartie avec un seuil d'activation fixé à un maximum de 100 K€, fondé sur une évaluation au prix de marché (*mark-to-market*).

Les dépôts sont comptabilisés sur la base du nominal auxquels sont rajoutés les intérêts calculés quotidiennement.

La méthode d'évaluation des engagements hors bilan est une méthode qui consiste en une évaluation au cours de marché des contrats à terme fermes et en une traduction en équivalent sous-jacent des opérations conditionnelles.

Les cours retenus pour la valorisation des opérations à terme, fermes ou conditionnelles sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient selon leur place de cotation :

Places de cotations européennes : Cours de compensation du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

En cas de non-cotation d'un contrat à terme ferme ou conditionnel, le dernier cours connu est retenu.

Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur. Les titres reçus en pension sont inscrits à leur date d'acquisition dans la rubrique « Créances représentatives des titres reçus en pension » à leur valeur fixée dans le contrat par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Pendant la durée de détention ils sont maintenus à cette valeur, à laquelle viennent se rajouter les intérêts courus de la pension.

Les titres donnés en pension sont sortis de leur compte au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite dans la rubrique « Titres donnés en pension » ; cette dernière est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite dans la rubrique « Dettes représentatives des titres donnés en pension » par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.

Elle est maintenue à la valeur fixée dans le contrat à laquelle viennent se greffer les intérêts relatifs à la dette.

- Autres instruments : Les parts ou actions d'OPC détenus sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes de comptabilisation :

Comptabilisation des revenus :

Les intérêts sur obligations et titres de créance sont calculés selon la méthode des intérêts courus.

Comptabilisation des frais de transaction :

Les opérations sont comptabilisées selon la méthode des frais exclus.

Affectation des sommes distribuables (revenus et des plus-values)

Sommes distribuables	Parts CR-EUR, CI-EUR, GC-EUR, CN-EUR, CL-EUR et CR-SEK [H] uCRw-EUR, uCRw-CHF [H], uCPw-EUR et uCPw-CHF [H] Parts de capitalisation	Parts DR-EUR, DN-EUR, uDRw-EUR, uDRw-CHF [H], uDPw-EUR et uDPw-CHF [H]Parts de distribution
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution totale ou report d'une partie sur décision de la Société de Gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Distribution totale, ou report d'une partie sur décision de la société de gestion et/ou capitalisation

Fréquence de distribution

Parts de capitalisation : aucune distribution

Parts de distribution : la partie des sommes distribuables dont la distribution est décidée par la Société de Gestion est versée annuellement. La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

INFORMATION SUR LES FRAIS

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème Parts CR-EUR, CI-EUR, DR-EUR, GC-EUR, CN-EUR, CL-EUR, CR-SEK [H] et DN-EUR
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (commissaire aux comptes, Dépositaire, distribution, avocats, etc.)	Actif net, déduction faite des parts et actions d'OPCVM	Parts CR-EUR, DR-EUR et CR-SEK [H] : 2% TTC maximum
		Parts CI-EUR et GC-EUR : 1 % TTC maximum
		Parts CN-EUR et DN-EUR : 1.15 % TTC maximum
		Parts CL-EUR : 1.25 % TTC maximum
		Parts uCRw-EUR, uCRw-CHF [H], uDRw-EUR et uDRw-CHF [H] : 1,35 % TTC maximum
		uCPw-EUR, uCPw-CHF [H], uDPw-EUR et uDPw-CHF[H] : 0,45 % TTC maximum
Commission de surperformance*	Actif net	- Parts CR-EUR, DR-EUR, GC-EUR, CR-SEK [H], CN-EUR et DNEUR : 20% maximum de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence si la performance du Fonds est positive. - Part CI-EUR : 10% maximum de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, si la performance du Fonds est positive. - Parts CL-EUR, uCRw-EUR, uCRw-CHF [H], uDRw-EUR, uDRw-CHF [H], uCPw-EUR, uCPw-CHF [H], uDPw-EUR et uDPw-CHF[H] : Néant..
Acteurs percevant des commissions de mouvement : - Société de Gestion : 100 %	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : selon les marchés, avec un maximum de 0.59% TTC avec un minimum de 7.50 € HT pour les actions françaises et 50 € HT pour les actions étrangères Obligations : 0.03% TTC avec un minimum de 7.50 € HT Instruments monétaires et dérivés : Néant

* **Commission de surperformance** : seront prélevées au profit de la Société de Gestion selon les modalités suivantes :

- La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence et intègre un mécanisme de rattrapage des sous-performances passées.
- La performance du Fonds est déterminée par rapport à son actif comptable après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.
- Le calcul de la surperformance s'appuie sur la méthode de « l'actif indicé » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le Fonds tout en bénéficiant de la performance de l'indicateur de référence. Cet actif indicé est ensuite comparé à l'actif du Fonds. La différence entre ces deux actifs donne donc la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence.
- A chaque calcul de valeur liquidative, dès lors que la performance du Fonds dépasse la performance de l'indicateur de référence, une provision pour commission de surperformance est constituée. Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera

réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. La commission de surperformance est calculée et provisionnée séparément pour chaque part du Fonds.

• L'indicateur de référence sera calculé dans la devise de la part, quelle que soit la devise dans laquelle la part concernée est libellée, à l'exception des parts couvertes contre le risque de change pour lesquelles l'indicateur de référence sera calculé dans la devise de référence du Fonds.

• La commission de surperformance est mesurée sur une période de calcul qui correspond à l'exercice comptable du Fonds (la " Période de Calcul").

Chaque Période de Calcul commence le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable du Fonds et se termine le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. Pour les parts lancées au cours d'une Période de Calcul, la première Période de Calcul durera au moins 12 mois et se terminera le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. La commission de surperformance accumulée est payable annuellement à la Société de Gestion après la fin de la Période de Calcul.

• En cas de rachats, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la quote-part de provision proportionnelle aux rachats est cristallisée et définitivement acquise à la Société de Gestion.

• L'horizon de temps sur lequel la performance est mesurée est une période glissante d'une durée maximale de 5 ans (« Période de Référence de la Performance »). A l'issue de cette période, le mécanisme de compensation des sous-performances passées peut être partiellement réinitialisé.

Ainsi, à l'issue de cinq années de sous-performance cumulée sur la Période de Référence de la Performance, les sous-performances peuvent être partiellement réinitialisées sur une base annuelle glissante, en effaçant la première année de sous-performance de la Période de Référence de la Performance concernée. Dans le cadre de la Période de Référence de la Performance concernée, les sous-performances de la première année peuvent être compensées par les surperformances réalisées au cours des années suivantes de la Période de Référence de la Performance.

• Sur une Période de Référence de la Performance donnée, toute sous-performance passée doit être rattrapée avant que des commissions de surperformance ne puissent être à nouveau exigibles.

• Lorsqu'une commission de surperformance est cristallisée à la fin d'une Période de Calcul (hors cristallisation due aux rachats), une nouvelle Période de Référence de la Performance commence.

• Pour les parts CR-EUR, DR-EUR, GC-EUR, CN-EUR et DN-EUR : aucune commission de surperformance n'est exigible dès lors que la performance absolue de la part est négative. La performance absolue est définie comme la différence entre la valeur liquidative courante et la dernière valeur liquidative calculée à la fin de la Période de Calcul précédente (Valeur Liquidative de Référence).

• Pour les parts CI-EUR les porteurs sont avertis que, sous condition de surperformance, des commissions de surperformance pourront être payées à la Société de Gestion même en cas de performance absolue négative.

Un descriptif détaillé de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est disponible auprès de la Société de Gestion.

1. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Actif net en début d'exercice	321 414 872,43	535 705 414,54
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	55 866 118,66	75 153 778,72
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-103 422 167,62	-176 611 702,12
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	29 623 559,42	38 888 468,73
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13 714 321,50	-21 729 687,25
Plus-values réalisées sur contrats financiers	697 169,44	1 798 177,04
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-802 040,76	-617 341,24
Frais de transaction	-2 169 212,71	-2 200 882,99
Différences de change	-36 220,53	-8 528,07
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	48 500 386,80	-129 972 918,69
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	42 117 054,95	-6 383 331,85
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	-6 383 331,85	123 589 586,84
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers	-65 366,73	-80 428,13
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	-89 574,52	-24 207,79
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	-24 207,79	56 220,34
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-226 419,36	-334 877,97
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-27 242,91	-46 586,09
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 665 732,96	1 471 985,95
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	337 304 847,59	321 414 872,43

(*) Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPCVM (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

2. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Désignation des valeurs	Montant	%
Actif			
	Obligations et valeurs assimilées		
	Total Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
	Titres de créances		
	Total Titres de créances	0,00	0,00
Total Actif		0,00	0,00
Passif			
	Opérations de cession sur instruments financiers		
	Total Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Total Passif		0,00	0,00
Hors-bilan			
	Opérations de couverture		
	Total Opérations de couverture	0,00	0,00
	Autres opérations		
	Total Autres opérations	0,00	0,00
Total Hors-bilan		0,00	0,00

2.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							8 391 686,92	2,49
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

2.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	0 - 3 mois]	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	8 391 686,92	2,49								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

2.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devises Autres	%
	CHF	CHF	DKK	DKK	SEK	SEK		
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	18 904 244,16	5,60	11 270 607,29	3,34	2 837 287,31	0,84	1 692 650,59	0,50
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Créances	7 662 589,63	2,27			61 049,83	0,02		
Comptes financiers	46 921,52	0,01	82,03	0,00	6 945,23	0,00	73 796,99	0,02
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Dettes	350 927,45	0,10						
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

2.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
Total des créances	Opérations à terme Hedgé	7 946 392,80
	Coupons et dividendes	124 821,65
	Autres dettes et créances	1 924 782,27
		9 995 996,72
Total des dettes	Opérations à terme Hedgé	8 035 967,32
	Autres dettes et créances	2 824 076,34
	Charges externes prov	452 746,23
		11 312 789,89
Total dettes et créances		-1 316 793,17

2.6. CAPITAUX PROPRES

2.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
PART CR-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	25 113,507	23 260 852,49
Titres rachetés durant l'exercice	-50 878,245	-47 720 325,38
Solde net des Souscriptions / Rachats	-25 764,738	-24 459 472,89

	En parts	En montant
PART CI-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	103,53	26 078 114,58
Titres rachetés durant l'exercice	-156,178	-39 865 580,93
Solde net des Souscriptions / Rachats	-52,648	-13 787 466,35

	En parts	En montant
PART GC-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	27 199,939	4 039 963,62
Titres rachetés durant l'exercice	-23 422,312	-3 512 068,15
Solde net des Souscriptions / Rachats	3 777,627	527 895,47

	En parts	En montant
PART CN-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	13 671,611	2 175 552,08
Titres rachetés durant l'exercice	-27 615,15	-4 466 733,90
Solde net des Souscriptions / Rachats	-13 943,539	-2 291 181,82

	En parts	En montant
PART CL-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	0	
Titres rachetés durant l'exercice	0	
Solde net des Souscriptions / Rachats	0	

	En parts	En montant
PART DR-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	156,982	114 186,20
Titres rachetés durant l'exercice	-1 291,024	-963 293,14
Solde net des Souscriptions / Rachats	-1 134,042	-849 106,94

	En parts	En montant
PART DN-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	1	100,00
Titres rachetés durant l'exercice	0	
Solde net des Souscriptions / Rachats	1	100,00

	En parts	En montant
PART uCRw-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	0	
Titres rachetés durant l'exercice	-8,434	-911 571,97
Solde net des Souscriptions / Rachats	-8,434	-911 571,97

	En parts	En montant
PART uCPw-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	0,573	68 872,63
Titres rachetés durant l'exercice	-21,618	-2 588 439,55
Solde net des Souscriptions / Rachats	-21,045	-2 519 566,92

	En parts	En montant
PART uCPw-CHF (H)		
Titres souscrits durant l'exercice	0,777	95 594,83
Titres rachetés durant l'exercice	-19,348	-2 364 731,32
Solde net des Souscriptions / Rachats	-18,571	-2 269 136,49

	En parts	En montant
PART uCRw-CHF (H)		
Titres souscrits durant l'exercice	0,269	30 991,75
Titres rachetés durant l'exercice	-1,172	-136 391,11
Solde net des Souscriptions / Rachats	-0,903	-105 399,36

	En parts	En montant
PART uDRw-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	0	
Titres rachetés durant l'exercice	-1,45	-164 513,05
Solde net des Souscriptions / Rachats	-1,45	-164 513,05

	En parts	En montant
PART uDPw-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	0	
Titres rachetés durant l'exercice	-3,764	-428 287,08
Solde net des Souscriptions / Rachats	-3,764	-428 287,08

	En parts	En montant
PART uDPw-CHF (H)		
Titres souscrits durant l'exercice	0,008	939,99
Titres rachetés durant l'exercice	-2,704	-300 232,04
Solde net des Souscriptions / Rachats	-2,696	-299 292,05

	En parts	En montant
PART uDRw-CHF (H)		
Titres souscrits durant l'exercice	0,008	950,69
Titres rachetés durant l'exercice	0	
Solde net des Souscriptions / Rachats	0,008	950,69

2.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
PART CR-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	9 541,44
Montant des commissions de souscription perçues	9 541,44
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	9 541,44
Montant des commissions de souscription rétrocédées	9 541,44
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART CI-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART GC-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART CN-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART CL-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART DR-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	189,23
Montant des commissions de souscription perçues	189,23
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	189,23
Montant des commissions de souscription r�troced�es	189,23
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART DN-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART uCRw-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART uCPw-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART uCPw-CHF (H)	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART uCRw-CHF (H)	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART uDRw-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART uDPw-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART uDPw-CHF (H)	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART uDRw-CHF (H)	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

2.6.3.Frais de gestion

	29/09/2023
PART CR-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de fonctionnement et de gestion	4 547 346,81
Commission de surperformance	0,02
R�trocessions des frais de gestion	0,00

	29/09/2023
PART CI-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion	772 914,84
Commission de surperformance	0,00
R�trocessions des frais de gestion	0,00

	29/09/2023
PART GC-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion	222 922,10
Commission de surperformance	0,00
R�trocessions des frais de gestion	0,00

	29/09/2023
PART CN-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,15
Frais de fonctionnement et de gestion	103 907,51
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/09/2023
PART CL-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de fonctionnement et de gestion	14,11
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/09/2023
PART DR-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de fonctionnement et de gestion	175 923,85
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/09/2023
PART DN-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,5
Frais de fonctionnement et de gestion	0,20
Commission de surperformance	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/09/2023
PART uCRw-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de fonctionnement et de gestion	28 457,21
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/09/2023
PART uCPw-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de fonctionnement et de gestion	21 996,40
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/09/2023
PART uCPw-CHF (H)	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de fonctionnement et de gestion	30 620,95
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/09/2023
PART uCRw-CHF (H)	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de fonctionnement et de gestion	18 523,87
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/09/2023
PART uDRw-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de fonctionnement et de gestion	5 734,84
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/09/2023
PART uDPw-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de fonctionnement et de gestion	4 303,56
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/09/2023
PART uDPw-CHF (H)	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de fonctionnement et de gestion	1 928,73
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/09/2023
PART uDRw-CHF (H)	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de fonctionnement et de gestion	317,01
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

2.7. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

2.7.1. GARANTIES RECUES PAR L'OPCVM :

Néant

2.7.2. AUTRES ENGAGEMENTS RECUS ET/OU DONNES :

Néant

2.8. AUTRES INFORMATIONS

2.8.1. Valeurs actuelles des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

2.8.2. Valeurs actuelles des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

2.8.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion ou aux gestionnaires financiers et OPCVM gérés par ces entités

	29/09/2023
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPCVM	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	0,00

2.9. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versées au titre de l'exercice					
	Date	Code part	Libelle part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes				0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	29/09/2023	30/09/2022
	Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	3,99	0,05
Résultat	1 655 555,80	1 609 075,51
Total	1 655 559,79	1 609 074,89

	29/09/2023	30/09/2022
PART CR-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	292 702,83	107 014,90
Total	292 702,83	107 014,90
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
PART CI-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	807 129,95	890 600,40
Total	807 129,95	890 600,40
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
PART GC-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	252 789,44	226 961,90
Total	252 789,44	226 961,90
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
PART CN-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	80 272,10	92 826,18
Total	80 272,10	92 826,18
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
PART CL-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	9,76	8,94
Total	9,76	8,94
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
PART DR-EUR		
Affectation		
Distribution	10 352,94	2 453,25
Report à nouveau de l'exercice	12,81	4,03
Capitalisation	0,00	0,00
Total	10 365,75	2 457,28
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	11 132,193	12 266,235
Distribution unitaire	0,93	0,20
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
PART DN-EUR		
Affectation		
Distribution	1,31	
Report à nouveau de l'exercice	0,00	
Capitalisation	0,00	
Total	1,31	
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1	
Distribution unitaire	1,31	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
PART uCRw-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	14 310,52	19 518,45
Total	14 310,52	19 518,45
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
PART uCPw-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	68 856,98	105 115,02
Total	68 856,98	105 115,02
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
PART uCPw-CHF (H)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	96 153,22	120 931,06
Total	96 153,22	120 931,06
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
PART uCRw-CHF (H)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	10 525,47	9 691,18
Total	10 525,47	9 691,18
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
PART uDRw-EUR		
Affectation		
Distribution	2 998,03	3 852,40
Report à nouveau de l'exercice	0,01	0,04
Capitalisation	0,00	0,00
Total	2 998,04	3 852,44
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	3,301	4,751
Distribution unitaire	908,22	810,86
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/09/2023	30/09/2022
PART uDPw-EUR		
Affectation		
Distribution	13 820,41	20 270,27
Report à nouveau de l'exercice	0,06	0,10
Capitalisation	0,00	0,00
Total	13 820,47	20 270,37
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	7,018	10,782
Distribution unitaire	1 969,28	1 880,01
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/09/2023	30/09/2022
PART uDPw-CHF (H)		
Affectation		
Distribution	5 432,45	9 683,38
Report à nouveau de l'exercice	0,01	0,04
Capitalisation	0,00	0,00
Total	5 432,46	9 683,42
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2,795	5,491
Distribution unitaire	1 943,63	1 763,50
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/09/2023	30/09/2022
PART uDRw-CHF (H)		
Affectation		
Distribution	191,49	154,73
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	0,00
Total	191,49	154,73
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,208	0,200
Distribution unitaire	920,62	773,65
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	673 654,55	632 160,90
Plus et moins-values nettes de l'exercice	12 943 155,97	13 282 654,08
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	13 616 810,52	13 914 814,98

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/09/2023	30/09/2022
PART CR-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	8 244 232,22	7 546 048,73
Total	8 244 232,22	7 546 048,73
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/09/2023	30/09/2022
PART CI-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 718 975,46	2 649 149,99
Total	2 718 975,46	2 649 149,99
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		0
Distribution unitaire		0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/09/2023	30/09/2022
PART GC-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	851 570,99	677 963,13
Total	851 570,99	677 963,13
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/09/2023	30/09/2022
PART CN-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	311 514,45	323 780,21
Total	311 514,45	323 780,21
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/09/2023	30/09/2022
PART CL-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	42,85	34,85
Total	42,85	34,85
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/09/2023	30/09/2022
PART DR-EUR		
Affectation		
Distribution	233 219,44	228 151,97
Plus et moins-values nettes non distribuées	530 214,08	492 294,35
Capitalisation	0,00	0,00
Total	763 433,52	720 446,32
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	11 132,193	12 266,235
Distribution unitaire	20,95	18,60

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/09/2023	30/09/2022
PART DN-EUR		
Affectation		
Distribution	1,71	
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	
Capitalisation	0,00	
Total	1,71	
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1	
Distribution unitaire	1,71	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/09/2023	30/09/2022
PART uCRw-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	69 407,50	87 471,86
Total	69 407,50	87 471,86
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/09/2023	30/09/2022
PART uCPw-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	156 196,11	204 486,40
Total	156 196,11	204 486,40
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/09/2023	30/09/2022
PART uCPw-CHF (H)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	180 296,98	1 133 078,20
Total	180 296,98	1 133 078,20
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/09/2023	30/09/2022
PART uCRw-CHF (H)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	41 725,13	207 224,88
Total	41 725,13	207 224,88
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/09/2023	30/09/2022
PART uDRw-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	60 027,70	65 355,64
Capitalisation	0,00	0,00
Total	60 027,70	65 355,64
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/09/2023	30/09/2022
PART uDPw-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	136 777,25	161 975,84
Capitalisation	0,00	0,00
Total	136 777,25	161 975,84
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/09/2023	30/09/2022
PART uDPw-CHF (H)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	77 004,70	133 095,59
Capitalisation	0,00	0,00
Total	77 004,70	133 095,59
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/09/2023	30/09/2022
PART uDRw-CHF (H)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	5 603,95	4 703,34
Capitalisation	0,00	0,00
Total	5 603,95	4 703,34
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

2.10. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

PART CR-EUR	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net	213 735 498,68	199 046 105,17	326 927 786,95	281 142 828,69	377 044 630,36
Nombre de titres	231 744,769	257 509,507	320 132,472	353 651,852	459 899,122
Valeur liquidative unitaire	922,28	772,96	1 021,22	794,97	819,84
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	1,26	0,41	-2,99	-4,38	4,45
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	35,57	29,30	69,31	-45,20	-39,16
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

PART CI-EUR	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net	70 760 816,43	70 431 105,97	126 560 189,48	129 947 277,50	185 384 599,22
Nombre de titres	263,867	316,515	434,821	579,287	809,306
Valeur liquidative unitaire	268 168,49	222 520,59	291 062,73	224 322,79	229 066,13
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	3 058,85	2 813,76	1 829,83	966,61	3 481,23
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	10 304,34	8 369,74	19 705,88	-12 686,45	-10 916,19
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

PART GC-EUR	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net	22 161 971,5	17 925 674,47	26 332 550,31	24 362 226,69	30 689 806,93
Nombre de titres	149 745,881	145 968,254	163 928,483	196 792,694	242 799,414
Valeur liquidative unitaire	147,99	122,8	160,63	123,79	126,39
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	1,68	1,55	1,01	0,53	1,92
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	5,68	4,64	10,87	-7,00	-6,02
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

PART CN-EUR	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net	8 102 466,21	8 603 306,21	18 966 414,14	7 887 944,18	23 463 655,13
Nombre de titres	50 204,815	64 148,354	107 950,933	58 158,740	169 200,388
Valeur liquidative unitaire	161,38	134,11	175,69	135,62	138,67
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	1,59	1,44	0,83	0,39	1,90
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	6,20	5,04	11,90	-7,67	-6,61
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

PART CL-EUR	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net	1 115,69	928,24	92 676,17	352 795,81	361 187,52
Nombre de titres	10,00	10,000	763,679	3 763,679	3 763,679
Valeur liquidative unitaire	111,56	92,82	121,35	93,73	95,96
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	0,97	0,89	0,48	0,17	1,22
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	4,28	3,48	8,22	-5,30	-4,57
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

PART DR-EUR	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net	8 117 307,74	7 686 666,93	11 843 489,23	10 423 708,23	12 668 220,13
Nombre de titres	11 132,193	12 266,235	13 860,287	15 670,597	17 950,849
Valeur liquidative unitaire	729,17	626,65	854,49	665,17	705,71
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	-	-	-2,50	-3,77	-
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-	-	-	-24,33	-
Distribution unitaire sur résultat	0,93	0,20	-	-	3,71
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes	20,95	18,60	25,63	-	17,46
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

PART DN-EUR	29/09/2023
Actif net	94,82
Nombre de titres	1,00
Valeur liquidative unitaire	94,82
Affectation	
Capitalisation unitaire sur résultat	-
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-
Distribution unitaire sur résultat	1,31
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes	1,71
Crédit d'impôt (*)	-

PART uCRw-EUR	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net	1 803 900,26	2 318 551,17	3 188 042,06	1 739 426,97	1 382 940,71
Nombre de titres	15,516	23,950	25,089	17,699	13,731
Valeur liquidative unitaire	116 260,65	96 807,98	127 069,31	98 278,26	100 716,67
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	922,30	814,96	390,61	84,20	-34,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4 473,28	3 652,26	8 610,66	-5 555,03	-2 510,76
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

PART uCPw-EUR	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net	4 073 533,91	5 459 305,99	9 157 138,11	8 582 833,77	7 286 239,06
Nombre de titres	33,726	54,771	70,624	86,360	72,186
Valeur liquidative unitaire	120 783,19	99 675,11	129 660,42	99 384,36	100 937,01
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	2 041,65	1 919,17	1 468,97	966,34	138,43
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4 631,32	3 733,47	8 768,34	-5 600,22	-2 290,40
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

PART uCPw-CHF (H)	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net	5 502 990,13	6 420 978,1	8 745 897,19	6 883 779,47	5 868 353,46
Nombre de titres	47,7	66,271	69,401	71,084	59,603
Valeur liquidative unitaire	115 366,66	96 889,71	126 019,75	96 840,06	98 457,35
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	2 015,79	1 824,79	1 299,65	876,02	108,04
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3 779,81	17 097,64	6 756,35	-3 577,15	-1 254,02
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

PART uCRw-CHF (H)	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net	1 288 102,55	1 176 854,13	1 424 994,20	1 079 312,45	1 118 496,19
Nombre de titres	11,545	12,448	11,481	11,215	11,333
Valeur liquidative unitaire	111 572,33	94 541,62	124 117,60	96 238,29	98 693,74
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	911,69	778,53	336,44	77,27	-154,92
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3 614,12	16 647,24	6 640,25	-3 520,26	-350,72
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

PART uDRw-EUR	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net	379 893,79	458 458,69	708 369,67	447 559,16	408 272,17
Nombre de titres	3,301	4,751	5,571	4,551	4,051
Valeur liquidative unitaire	115 084,45	96 497,3	127 153,05	98 343,03	100 783,05
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	-	-	-	-	-107,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-5 572,19	-1 958,71
Distribution unitaire sur résultat	908,22	810,86	475,13	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

PART uDPw-EUR	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net	817 283,12	1 052 861,58	1 802 233,62	1 249 055,00	1 288 486,31
Nombre de titres	7,018	10,782	13,913	12,580	12,763
Valeur liquidative unitaire	116 455,27	97 649,93	129 535,94	99 288,95	100 954,81
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-5 591,16	-2 216,89
Distribution unitaire sur résultat	1 969,28	1 880,01	2 433,12	-	123,82
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

PART uDPw-CHF (H)	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net	316 644,03	533 012,23	753 227,67	551 147,45	726 207,88
Nombre de titres	2,795	5,491	6,070	5,780	7,482
Valeur liquidative unitaire	113 289,45	97 070,15	124 090,22	95 354,23	97 060,66
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-3 913,48	-1 201,50
Distribution unitaire sur résultat	1 943,63	1 763,50	2 155,72	-	131,21
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

PART uDRw-CHF (H)	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net	23 667,09	19 533,55	24 765,43	19 208,63	19 705,
Nombre de titres	0,208	0,200	0,200	0,200	0,200
Valeur liquidative unitaire	113 784,08	97 667,75	123 827,15	96 043,15	98 527,80
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-3 502,20	-850,00
Distribution unitaire sur résultat	920,62	773,65	211,85	-	0,70
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

2.11. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Beneteau SA	EUR	273 567	3 135 077,82	0,93
Jungheinrich AG Pref	EUR	123 675	3 509 896,50	1,04
SAP SE	EUR	174 668	21 452 723,76	6,33
Forvia SE	EUR	356 314	6 987 317,54	2,07
Sopra Steria Group SA	EUR	50 187	9 831 633,30	2,91
Sixt AG Pref	EUR	50 997	2 973 125,10	0,88
Banco Santander Reg SA	EUR	4 345 236	15 723 236,47	4,66
IPSOS SA	EUR	162 582	7 078 820,28	2,10
Trigano SA	EUR	51 324	6 595 134,00	1,96
Andritz AG	EUR	125 639	6 008 056,98	1,78
Partners Group Holding Reg	CHF	2 327	2 485 110,90	0,74
Hermes Intl SA	EUR	4 651	8 045 299,80	2,39
Aperam SA	EUR	235 565	6 501 594,00	1,93
Nordic Semiconductor ASA	NOK	171 745	1 692 650,59	0,50
D'leteren Gr NV	EUR	28 591	4 571 700,90	1,36
Co Financière Richemont SA	CHF	72 676	8 402 875,61	2,49
Spie SAS	EUR	140 941	3 878 696,32	1,15
Grifols SA B B	EUR	814 666	7 050 934,23	2,09
Ferrari NV	EUR	19 406	5 427 858,20	1,61
BE Semiconductor Industries NV Reg	EUR	103 974	9 669 582,00	2,87
Adyen BV	EUR	2 380	1 679 566,00	0,50
Publicis Groupe SA	EUR	104 347	7 487 940,72	2,22
CompuGroup Medical SE & KGaA	EUR	20 865	773 674,20	0,23
Stellantis NV	EUR	469 528	8 546 348,66	2,53
Dassault Systemes SA	EUR	324 374	11 448 780,33	3,39
Technoprobe SpA	EUR	511 129	3 807 911,05	1,13
Michelin SA	EUR	213 071	6 193 973,97	1,84
Novo Nordisk AS B	DKK	78 520	6 779 896,71	2,01
Roche Holding Ltd Pref	CHF	31 005	8 016 257,65	2,38
Beiersdorf AG	EUR	85 897	10 492 318,55	3,11
Merck KGaA	EUR	75 641	11 962 624,15	3,55
Carlsberg AS B	DKK	37 568	4 490 710,58	1,33
UBISOFT Entertainment SA	EUR	182 353	5 609 178,28	1,66
EssilorLuxottica SA	EUR	68 948	11 387 451,68	3,38
L'Oréal SA	EUR	26 301	10 341 553,20	3,07
LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	EUR	29 710	21 284 244,00	6,31
Pernod-Ricard SA	EUR	36 690	5 791 516,50	1,72
SEB SA	EUR	89 859	7 966 000,35	2,36
BIC SA	EUR	84 137	5 254 355,65	1,56
ASM Intl NV Reg	EUR	22 045	8 762 887,50	2,60
Aalberts NV	EUR	144 713	5 018 646,84	1,49
Telefon AB LM Ericsson B	SEK	612 362	2 837 287,31	0,84
Heineken NV	EUR	103 453	8 634 187,38	2,56
UCB	EUR	87 102	6 753 889,08	2,00
Alten	EUR	63 302	7 887 429,20	2,34
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl. ou ass. (sauf Warrant et Bons de sous)			330 229 953,84	97,90
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl.			330 229 953,84	97,90
TOTAL Actions & Valeurs assimilées			330 229 953,84	97,90

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Telefon AB LM Ericsson B	SEK	612 362	61 049,83	0,02
Cpon.a.rec	CHF	61 774,6	63 771,82	0,02
TOTAL Coupons et dividendes			124 821,65	0,04
CdtDiv Titres EUR	EUR	-2 353 695,47	-2 353 695,47	-0,70
CdtDiv S/R EUR	EUR	-470 380,87	-470 380,87	-0,14
DebDiv Titres EUR	EUR	1 886 218,23	1 886 218,23	0,56
DebDiv S/R EUR	EUR	38 564,04	38 564,04	0,01
TOTAL Autres dettes et créances			-899 294,07	-0,27
TOTAL Dettes et créances			-774 472,42	-0,23
OddoCie Par- CHF	CHF	45 452,02	46 921,52	0,01
OddoCie Par- DKK	DKK	611,72	82,03	0,00
OddoCie Par-EUR	EUR	8 263 941,15	8 263 941,15	2,46
OddoCie Par- GBP	GBP	61 559,74	70 960,26	0,02
OddoCie Par- NOK	NOK	28 551,54	2 533,93	0,00
OddoCie Par- SEK	SEK	79 939,87	6 945,23	0,00
OddoCie Par- USD	USD	320,64	302,80	0,00
TOTAL Avoirs			8 391 686,92	2,49
H A/V CHF EUR 161023	CHF	5 684 000	5 872 663,80	1,73
H A/V CHF EUR 161023	EUR	-5 942 137,13	-5 942 137,13	-1,76
H A/V CHF EUR 161023	CHF	23 700	24 486,65	0,01
H A/V CHF EUR 161023	EUR	-24 776,33	-24 776,33	-0,01
H A/V CHF EUR 161023	CHF	316 000	326 488,70	0,10
H A/V CHF EUR 161023	EUR	-330 351,04	-330 351,04	-0,10
H A/V CHF EUR 161023	CHF	1 331 000	1 375 178,66	0,41
H A/V CHF EUR 161023	EUR	-1 391 446,96	-1 391 446,96	-0,41
H V/A CHF EUR 161023	EUR	13 443,84	13 443,84	0,00
H V/A CHF EUR 161023	CHF	-13 000	-13 431,50	0,00
H V/A CHF EUR 161023	EUR	1 137,56	1 137,56	0,00
H V/A CHF EUR 161023	CHF	-1 100	-1 136,51	0,00
H V/A CHF EUR 161023	EUR	268 876,81	268 876,81	0,08
H V/A CHF EUR 161023	CHF	-260 000	-268 629,94	-0,08
H V/A CHF EUR 161023	EUR	64 116,78	64 116,78	0,02
H V/A CHF EUR 161023	CHF	-62 000	-64 057,91	-0,02
TOTAL Opérations à terme			-89 574,52	-0,03
TOTAL Disponibilités			8 302 112,40	2,46
Cion de gestion	CHF	-3 556,6	-3 671,59	0,00
Cion de gestion	EUR	-449 074,64	-449 074,64	-0,13
TOTAL Frais			-452 746,23	-0,13
TOTAL Frais			-452 746,23	-0,13
TOTAL Frais			-452 746,23	-0,13
TOTAL TRESORERIE			7 074 893,75	2,10
TOTAL ACTIF NET			337 304 847,59	100,00

Rapport sur les rémunérations en application de la directive OPCVM V

1- Eléments quantitatifs

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables (*)	Nombre de bénéficiaires (**)
Montant total des rémunérations versées de janvier à décembre 2022	10 732 626	5 384 590	171

(*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2022

(**) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2022 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

	Cadres supérieurs	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque de l'OPCVM	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2022 (fixes et variables *)	2 583 687	6	7 646 965	44

(*) Rémunérations variables au titre de l'année 2022 payées en 2023 et années suivantes

2- Eléments qualitatifs

2.1. Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

2.2. Les rémunérations variables

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir. Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

L'ensemble des salariés d'OBAM SAS est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessous, y compris les salariés pouvant exercer leur activité hors de la France.

3- Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées

3.1. Les preneurs de risques

OBAM SAS déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations et transmise à l'Organe de Direction.

3.2. Les rémunérations variables différées.

OBAM SAS a déterminé le seuil de 100.000 € comme seuil de proportionnalité et comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Ainsi, les collaborateurs, qu'ils soient preneurs de risques ou non, ayant une rémunération variable inférieure à ce seuil de 100.000 € percevront leur rémunération variable de façon immédiate. En revanche, un collaborateur qualifié de preneur de risque et dont la rémunération variable serait supérieure à 100.000 € verra obligatoirement une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux modalités définies ci-après. Dans un souci de cohérence au sein d'OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qu'ils soient preneurs de risque ou pas, les mêmes modalités de paiement des rémunérations variables. Ainsi, un collaborateur qui ne serait pas preneur de risque mais dont la rémunération variable dépasserait 100.000 € verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux dispositions définies ci-après.

La rémunération différée s'élèvera à 40 % de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1er euro. L'intégralité de cette partie différée sera concernée par l'outil d'indexation défini ci-après.

S'agissant de l'indexation des rémunérations différées, conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par OBAM SAS. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion d'OBAM.

Cette indexation ne sera pas plafonnée, ni ne sera concernée par un plancher. Les provisions pour rémunérations variables verront ainsi leur montant fluctuer au regard des surperformances et des sous-performances respectives des fonds représentant la gamme de OBAM SAS par rapport au benchmark lorsqu'il existe. Dans le cas où il n'existe pas de benchmark, la performance absolue est retenue.

4- Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé

L'Organe de direction de la société de gestion s'est réuni courant 2022 afin de revoir les principes généraux de la politique de rémunération en présence de la conformité et en particulier les modalités de calcul des rémunérations variables indexées (composition du panier d'indexation).

La politique de rémunération n'a pas fait l'objet de modification majeure au cours de l'année passée.

Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion (partie informations réglementaires).

ANNEXE SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
ODDO BHF Génération

Identifiant d'entité juridique :
969500TGTFVBR5OJM355

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : N/A
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 - dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

- Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 44,01 % d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 - ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 - ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTES ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Application effective de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et des exclusions spécifiques du Fonds.
- L'intégration des notations ESG telle que décrit dans le prospectus du Fonds (stratégie d'investissement) et les données ESG externes venant de fournisseurs de données.
- Application de la politique de vote du Gérant si le Fonds satisfait aux exigences de cette dernière.
- Initiatives de dialogue et d'engagement conformément à la politique de dialogue et d'engagement du Gérant.
- Prise en compte des principales incidences négatives conformément à la politique du Gérant concernant l'Article 4 du Règlement SFDR.
- Application de l'approche du Gérant relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important dans le cadre des investissements considérés comme durables.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (7,10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

	30/09/2023	
	Fonds	Couverture
Notation ESG Interne*	3.8	100.0
Notation moyenne E	3.8	100.0
Notation moyenne S	3.6	100.0
Notation moyenne G	3.5	100.0
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	23.2	100.0
Investissements durables (%)	44.0	97.9
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	N/A	N/A
Exposition fossile (%)**	0.0	0.0
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)***	32.6	33.3

* 1 est la notation avec le risque le plus élevé et 5 est la meilleure notation.

** Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

*** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Les informations ont été publiées pour la première fois cette année.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Les investissements durables poursuivaient les objectifs suivants :

1. Taxinomie de l'UE : la contribution à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux quatre autres objectifs environnementaux de la Taxinomie de l'UE. Cette

contribution est déterminée par la somme des revenus alignés sur la Taxinomie de l'UE pour chaque investissement du portefeuille, en fonction de sa pondération et sur la base des données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements. En l'absence de données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements, il peut être fait appel aux recherches menées par MSCI.

2. Environnement : la contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

Le Fonds détenait 44,0 % d'investissements durables et 0,0 % d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE à la fin de l'exercice (l'objectif de Taxinomie a été mis en place à partir du 01/01/2023).

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable dès lors qu'il s'engage à détenir au moins 10,0 % d'investissements durables et 0,0 % d'investissements alignés sur la Taxinomie.

Les investissements sont durables dans la mesure où ils ont participé au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : les énergies bas-carbone, l'efficacité énergétique, l'immobilier vert, l'usage durable de l'eau, la prévention et le contrôle de la pollution, et l'agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxinomie européenne, un manque de données ne permet pas de démontrer leur alignement à la taxinomie. Ces investissements ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Autre-environnement ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé selon une approche en 3 étapes :

1. Les entreprises faisant l'objet de graves controverses environnementales, sociales ou en matière de gouvernance ne sont pas considérées comme durables
2. Les entreprises concernées par la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.
3. Les entreprises exposées aux armes controversées et/ou contrevenant aux principes du Pacte mondial des Nations unies ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-trade).

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Nous prenons en compte tous les PAI pour autant que nous disposions de données suffisantes à leur sujet. La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (7,10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

Leur prise en considération repose à la fois sur les listes d'exclusions (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, du dialogue, du vote, et de l'engagement. Elles peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Bien que le fonds n'ait pas eu pour objectif l'investissement durables, il a atteint 44,0 % d'investissement durables, tandis que la proposition minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était de 10,0 %.

Le Gérant s'assure de l'alignement des investissements durables du Fonds en appliquant sa liste d'exclusion fondée sur le Pacte mondial des Nations unies, comme indiqué dans la politique d'exclusion du Gérant. Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont pris en compte dans la méthodologie de notation ESG interne ou externe (MSCI ESG Research) utilisée par le Fonds, comme indiqué dans les informations précontractuelles.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives à travers des exclusions grâce à des contrôles pré-trades et post-trades, au dialogue, à l'engagement et aux analyses ESG.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (Biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.



QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/10/2022 - 30/09/2023

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Lvmh Moet Hennessy Louis Vui	Consommation Discrétionnaire	6,1 %	France
Sap Se	Technologies de l'Information	6,0 %	Allemagne
Banco Santander Sa	Finance	4,4 %	Espagne
Essilorluxottica	Santé	3,3 %	France
Merck Kgaa	Santé	3,2 %	Allemagne
L Oreal	Biens de Consommation de Base	2,9 %	France
Sopra Steria Group	Technologies de l'Information	2,9 %	France
Stellantis Nv	Consommation Discrétionnaire	2,8 %	Pays-Bas
Cie Financiere Richemont-Reg	Consommation Discrétionnaire	2,7 %	Suisse
Dassault Systemes Se	Technologies de l'Information	2,7 %	France
Be Semiconductor Industries	Technologies de l'Information	2,6 %	Pays-Bas
Seb Sa	Consommation Discrétionnaire	2,5 %	France
Ipsos	Services de communication	2,2 %	France
Alten Sa	Technologies de l'Information	2,1 %	France
Publicis Groupe	Services de communication	2,1 %	France

* 30/09/2023, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,0% pour une couverture de 0,0%.

** Méthode de calcul : Moyenne des investissements sur la base de 4 inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants).



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS LIES A LA DURABILITE ?

La ventilation est consultable dans le tableau détaillé ci-après.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**

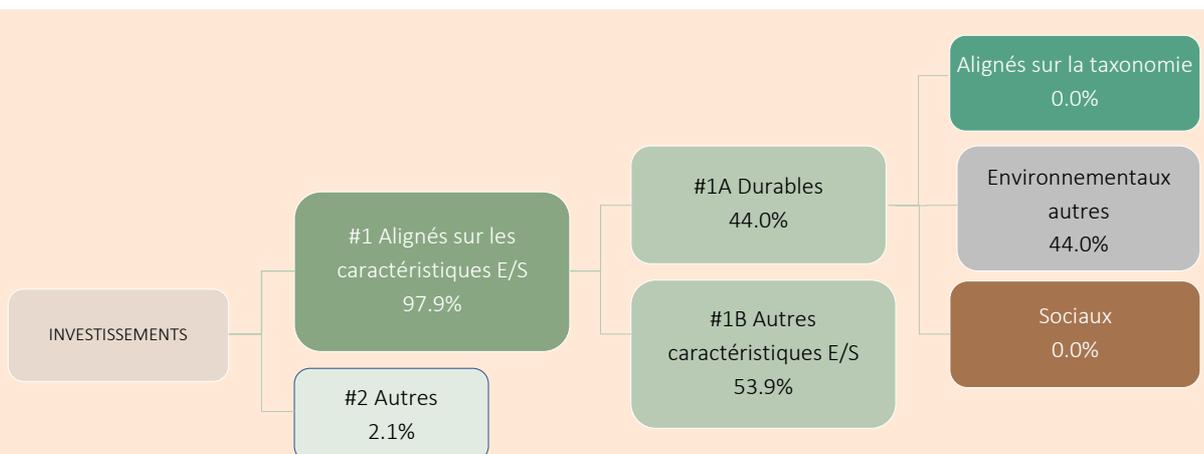
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les Autres investissements incluent 2,1 % de cash et 0,0 % de produits dérivés et -0,0 % d'investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs*	% d'actifs au 30/09/2023
Consommation Discrétionnaire	25,8 %
Technologies de l'Information	22,9 %
Santé	15,6 %
Biens de Consommation de Base	11,8 %
Industrie	7,9 %
Services de communication	6,0 %
Finance	5,9 %
Matériels	1,9 %

*Au 30/09/2023, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,0 % pour une couverture de 0,0%.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE représentaient 0,0 % à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 0,0 % si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, le critère pour **le gaz fossile** inclut une limitation des émissions et une évolution vers des énergies complètement renouvelables ou des combustibles à bas carbone d'ici fin 2035. Pour **l'énergie nucléaire**, le critère inclut une sécurité complète et un objectif de gestion des déchets.

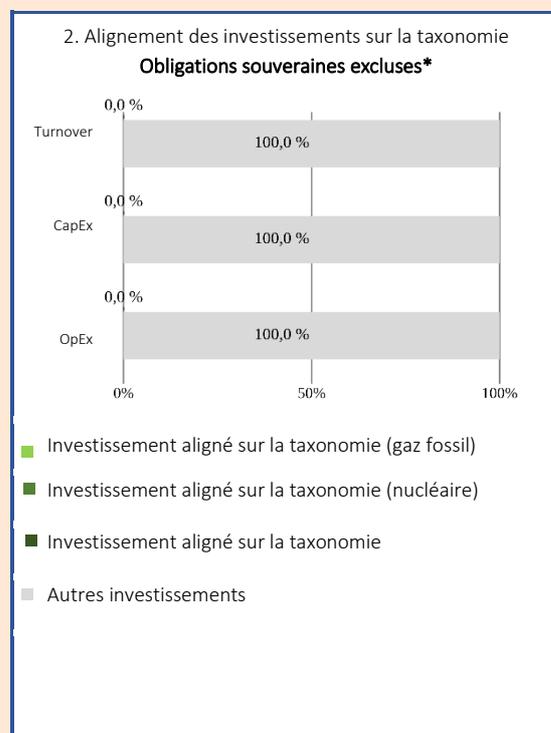
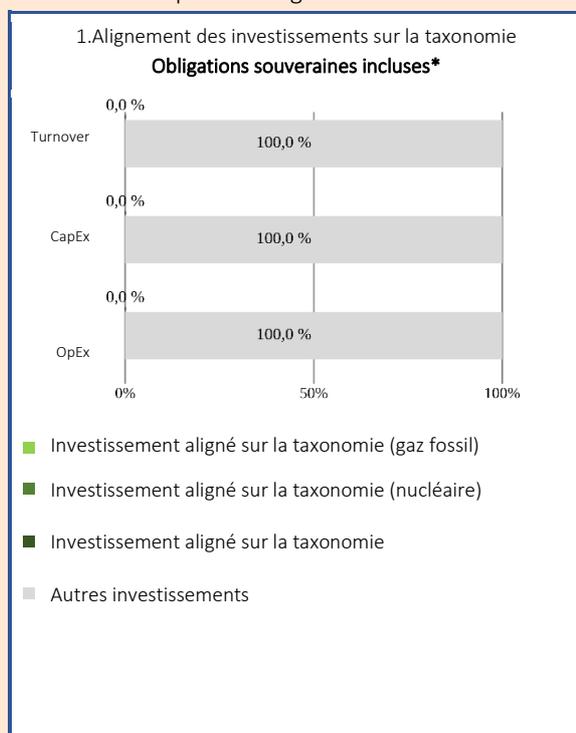
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions bas-carbone et qui entre autres ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans le nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes a été de 0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE –voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de : 44,0 %.

Cet investissement n'a pas déclaré de données alignées sur la taxinomie européenne en 2022 en raison d'un manque de données et parce que cette évaluation n'est entrée en vigueur qu'en 2023 pour ce compartiment.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus en "#2-Autre" sont le cash, les produits dérivés et les autres actifs secondaires qui permettent d'assurer une gestion optimale du portefeuille.

Les garanties minimales pour les investissements sans ratings ESG sont assurées par l'application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et/ou des exclusions spécifique du fonds.

Compte tenu du rôle de ces instruments dérivés, nous considérons qu'ils n'ont pas eu d'impact négatif sur la capacité du Fonds à se conformer à ses caractéristiques environnementales et sociales.



QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR ATTEINDRE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionnariat actif grâce aux actions suivantes :

1. Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds satisfait aux exigences de la politique de vote du Gérant.
2. Dialogue avec les entreprises.
3. Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques du Fonds.
5. Prise en compte des PAI conformément à la politique du Gérant relative aux PAI.



QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-après.

● En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?

Le fonds suit le benchmark MSCI EMU Net Return EUR Index.

Il s'agit d'indices de marché élargis dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds dès lors qu'ils peuvent contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

30/09/2023				
	Fonds	Couverture	Indice	Couverture
Notation ESG Interne	3.8	100.0	3.7	98.2
Notation moyenne E	3.8	100.0	3.8	98.2
Notation moyenne S	3.6	100.0	3.4	98.2
Notation moyenne G	3.5	100.0	3.6	98.2
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	23.2	100.0	111.0	100.0
Investissements durables (%)	44.0	97.9	41.6	98.2
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	N/A	N/A	N/A	N/A
Exposition fossile (%)	0.0	0.0	6.8	6.8
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)	32.6	33.3	39.5	39.5

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

Amundi
ASSET MANAGEMENT